



Les pharmaciens débrayent  
*“Fermer pour subsister”* ou les  
*raisons d’un ras-le-bol annoncé*

Page 2

www.libe.ma

# Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : **Mohamed Benarbia**

Prix: 4 DH N°: 9896

Jeudi 13 Avril 2023

*La vérité rappelée par les services secrets américains*

## Algérien, le Sahara oriental ?

*Une altération historico-géographique  
confectionnée par l’ex-puissance coloniale*

*Ouverture ce vendredi du Parlement  
Les défis économiques  
et sociaux planent sur la  
session législative d’avril*



Page 6

*L’institution internationale anticipe une  
croissance de 3% en 2023 et de 3,1% en 2024  
Le FMI annonce ses prévisions pour le Maroc*



Page 7

**M'hamed Fakhir, nouvel  
entraîneur de l'OCK**



Page 24



Page 3

# Les pharmaciens débrayent

*“Fermer pour subsister” ou les raisons d’un ras-le-bol annoncé*



De nombreuses instances professionnelles du secteur pharmaceutique, dont la Fédération nationale des syndicats des pharmaciens du Maroc, la Confédération nationale des syndicats des pharmaciens du Maroc et l’Union nationale des pharmaciens du Maroc ont décidé de faire une grève nationale de 24 heures ce jeudi, suivie d’un autre arrêt de travail de deux jours successifs dont les dates seront fixées ultérieurement.

Cette situation de marasme social et d’exaspération du mécontentement des acteurs de ce secteur par ailleurs vital et prioritaire de par son rôle crucial dans le système global de la protection de la santé publique, n’est que le résultat de longues tergiversations dont essentiellement l’absence de tout caractère participatif dans le traitement du conflit social opposant lesdits professionnels au gouvernement. En effet, le ministère de la Santé et de la Protection sociale, en l’occurrence, tout au long de la préparation et la formulation de la réglementation et la législation relatives à la profession pharmaceutique, n’a pas adopté l’approche participative requise s’appuyant sur les principes encadrant le fonctionnement des établissements publics, en conformité avec les dispositions de la Constitution de 2011, et ce en associant les différents acteurs opérant dans le domaine sanitaire d’autant qu’il s’agit, là, d’une ques-

tion qui se rapporte à la situation d’une catégorie professionnelle nombreuse et bien distincte.

D’autre part, la commission des secteurs sociaux à la Chambre des représentants a rejeté à l’unanimité, lundi, le projet de décret-loi n° 2-23-195 relatif aux dispositions particulières de l’organisation des élections des deux conseils régionaux des pharmaciens du Nord et Sud, fait tout à fait inédit. En effet, ont voté contre ce projet présenté par le ministère de la Santé et de la Protection sociale, sept membres de la majorité et quatre de l’opposition.

Ainsi, le Groupe socialiste à la Chambre des représentants a voté contre le projet de décret-loi relatif à l’organisation des élections des pharmaciens.

Plusieurs considérations juridiques, législatives, sociales et déontologiques ont motivé le vote négatif des parlementaires itihadis. En effet, le député Saïd Baâziz a estimé, au nom du Groupe socialiste à la Chambre des représentants, que la présentation de ce texte s’avère en contradiction avec la teneur de l’article 108 du règlement intérieur de la Chambre des représentants qui dispose que lorsqu’il y a dépôt de projets et de propositions de lois ayant trait à un même sujet, la priorité est accordée, quant à l’étude et l’examen au premier texte législatif déposé au bureau du Conseil sauf si ce dernier en décide autrement.

Le parlementaire usfpéiste a indiqué, à ce propos, que le premier projet a été déposé le mercredi 27 décembre 2019 et que des amendements y afférents ont été introduits le 27 janvier 2023, jour au cours duquel l’on s’attendait à son vote et son adoption. Or une grande partie en a été retirée pour être exploitée dans le cadre d’un projet de décret-loi. Il a précisé, à cet égard, que compte tenu de ces considérations, la commission ne pouvait pas procéder à l’examen et au vote d’un projet de décret-loi qui vient supplanter les dispositions initiales, de même que l’instance parlementaire en question ne pouvait consentir d’accord avec le gouvernement à ce sujet.

Là-dessus, le projet de décret-loi n°2.23.195, stipulant des dispositions particulières relatives à l’organisation d’élections des deux conseils régionaux de la pharmacie et des pharmacies au Nord et au Sud, a bien été adopté par le Conseil de gouvernement tenu le jeudi 16 mars 2023 et a été transmis à la Chambre des représentants tardivement, en l’occurrence le mercredi 5 avril 2023, a souligné Saïd Baâziz qui précise également que le texte a été par la suite transmis jeudi 6 avril 2023 à la commission des secteurs sociaux (...). Tout cela dénote, selon lui, que ce décret-loi ne revêt pas de caractère urgent.

Par ailleurs, la justification du rejet du texte – de la discorde – qui plus est, a été développée aussi

bien par la majorité que par l’opposition réside dans le fait que la Chambre des représentants se penche sur la préparation du projet de loi n°18-98 relatif à l’Instance nationale des pharmaciens qui avait évoqué le retard enregistré quant à l’organisation de telles échéances.

Concernant la grève décidée par les différentes représentations syndicales nationales de la profession de la pharmacie, lesdites organisations ont mis en avant, dans un communiqué commun, que le ministre de la Santé et de la Protection sociale, Khalid Ait Taleb, a interagi avec les interventions des représentants des syndicats et a exprimé la disposition de son département à travailler aux côtés des centrales syndicales nationales et à ouvrir les canaux de dialogue avec elles de manière à réaliser le principe de l’approche participative vis-à-vis des concernés en matière de traitement des problématiques professionnelles du secteur.

Il est à noter également que les pharmaciens concernés par le mouvement de grève en question ont souligné lors d’une conférence de presse tenue mardi 4 avril à Casablanca, dédiée à exposer les causes et raisons de cette grève nationale, prévue pour ce 13 avril sous le slogan « fermer pour subsister », que 3000 pharmacies d’entre 12000, se trouvent au seuil de la faillite (...)

Rachid Meftah

*La vérité rappelée par les services secrets américains*

# Algérien, le Sahara oriental ?

*Une altération historico-géographique confectionnée par l'ex-puissance coloniale*

Un document déclassifié du renseignement américain (Central Intelligence Agency - CIA), a révélé que les territoires du Sahara oriental, aujourd'hui considérés comme algériens, sont en réalité marocains. Le document, déclassifié en 2004 et révélé par The North Africa Post, confirme la souveraineté du Maroc sur une zone s'étendant de Hassi Beida dans la province de Béchar jusqu'à la ville de Tinjoub au sud de Mhamid Ghizlane.

Le document met également en lumière la responsabilité de la France dans le tracé des frontières et l'annexion de territoires qui n'appartiennent pas à l'Algérie. L'administration française au Maroc et en Algérie aurait redéfini à plusieurs reprises la ligne administrative séparant le Maroc de la juridiction algérienne française, favorisant ainsi l'Algérie qui faisait légalement partie de la France. «Pendant la colonisation française, les redéfinitions successives de la ligne administrative séparant la juridiction française marocaine de la juridiction française algérienne ont été portées à favoriser l'Algérie, laquelle faisait juridiquement partie de la France, contrairement au Maroc qui était sous protectorat», lit-on dans ladite note.

Pour «The North Africa Post», ce document de la CIA, qui reconnaît de facto la souveraineté marocaine sur le Sahara oriental, renforce la position juridique et les droits historiques du Maroc pour la libération des derniers territoires illégalement annexés pen-



dant l'Algérie française au détriment du Maroc.

Après avoir accédé à l'indépendance en 1956, les Marocains ont soulevé la question de la récupération de leurs territoires sahariens annexés à l'époque de l'Algérie française, précise le document officiel des services de renseignement américains. En 1958, alors que les rebelles algériens opéraient dans la zone saharienne, la France et le Maroc «se sont mis d'accord de manière informelle» sur des zones opérationnelles respectives afin d'éviter des affrontements entre leurs

forces. En vertu de cet accord informel, les Français ont étendu leur occupation au nord et à l'ouest des lignes précédentes, mais la nouvelle ligne n'a reçu aucun statut juridique, souligne la note de service de la CIA.

Le document révèle également que le Maroc a toujours insisté, à juste titre, sur le fait que la véritable frontière est une ligne antérieure, plaçant les importants postes de Hassi Beida et Tinjoub au Maroc. Il s'agit de postes qui se trouvent sur la principale piste caravanière reliant Colomb-Béchar et Tindouf.

Les renseignements américains mentionnent également un accord conclu en 1961 entre feu le Roi Hassan II et Ferhat Abbas, alors Premier ministre du gouvernement provisoire algérien, concernant la restitution du Sahara oriental marocain une fois que l'Algérie aurait obtenu son indépendance. Cependant, les dirigeants algériens ont renversé Ferhat Abbas et ont refusé d'honorer sa promesse et de restituer les territoires sahariens marocains, préférant maintenir les frontières coloniales héritées.

Si ce document démontre que

déjà en 1963 la CIA confirmait la marocanité du Sahara «oriental», il aura fallu attendre près de 60 ans pour que le gouvernement américain emboîte le pas à ses services de renseignements et reconnaisse, à travers une Proclamation solennelle, la souveraineté pleine et entière du Maroc sur SON, depuis toujours, Sahara géographiquement «occidental». C'était d'ailleurs un tournant historique à la hauteur des liens séculaires et multiformes entre deux alliés qui ont en partage plus de deux siècles d'histoire fondée sur l'amitié et la considération ainsi que sur des intérêts conjoints et des valeurs communes pour la paix, la stabilité et le développement.

La Proclamation du 10 décembre 2020 est gravée en effet dans le marbre comme une date mémorable de la relation entre Rabat et Washington, une alliance patiemment construite, entretenue et consolidée de part et d'autre. Elle représente également un tournant majeur en vue d'un dénouement définitif d'un conflit régional artificiel qui n'a que trop duré.

Que ce soit à travers le fameux décret présidentiel, qui a une force juridique et politique indéniabla, ou à travers ses services de renseignement, la plus grande puissance mondiale, et membre permanent du Conseil de sécurité, à l'influence notable sur la politique internationale, consacre, une fois de plus, la légitimité et la justice de la première Cause nationale.

Mehdi Ouassat

## Tatiana Anez : La reconnaissance d'une pseudo-république par la Bolivie est une décision erronée qui doit être corrigée de toute urgence



La décision de la Bolivie d'établir des relations avec la pseudo-république proclamée par le Polisario était une mauvaise décision et le gouvernement actuel doit la corriger de toute urgence, a affirmé la parlementaire bolivienne, Tatiana Anez, de la coalition d'opposition «Creemos» qui dirige le gouverneur emprisonné de la région de Santa Cruz, Luis Fernando Camacho.

«Nous appelons le gouvernement actuel à faire preuve de sagesse et à cesser de s'ingérer dans les affaires intérieures des pays ; il est important de respecter la souveraineté des Etats», a déclaré Anez dans une déclaration à la chaîne d'information marocaine M24.

Elle a condamné dans ce contexte les agissements de l'ancien président bolivien, Evo Morales, qui «n'arrête pas, selon elle, de s'ingérer dans les affaires intérieures du Pérou voisin, ce qui nuit aux relations entre les deux pays et les deux peuples».

La députée Anez a déclaré que la coalition à laquelle elle appartient avait salué la décision prise en 2020 par l'ancienne présidente Jeanine Anez, de suspendre la reconnaissance d'une pseudo-république et de «rompre tout lien avec cette entité fictive».

La position de l'ancienne présidente était hautement appréciée car elle a choisi que la Bolivie entretienne des relations avec un pays de la taille du Royaume du Maroc et s'est employée à expulser de Bolivie ce groupe séparatiste qui provoque des troubles dans le pays et dans toute la région.

La députée Anez a affirmé que «sans aucun doute, nous devons travailler au renforcement des relations avec le Royaume du Maroc, car elles sont très importantes et s'inscrivent dans le cadre du respect des décisions soutenues par la communauté internationale».

Concernant le rôle des parlementaires boliviens dans ce contexte, Anez a déclaré que

«nous avons l'intention de faire des relations avec le Maroc une priorité et un sujet crucial. Nous oeuvrons également pour soumettre des requêtes écrites afin que le gouvernement bolivien nous explique les circonstances dans lesquelles il a décidé d'établir ce genre de relations avec une république fantôme».

La députée bolivienne a souligné que «le gouvernement est tenu d'informer les représentants du peuple bolivien sur ce que fait ce mouvement illégal dans notre pays», s'interrogeant sur ce que la Bolivie gagnerait à établir des relations illégales avec une entité non reconnue internationalement.

En tant que parlementaires, «nous nous engageons à respecter la souveraineté des Etats», a réitéré Anez, appelant à la poursuite du dialogue pour parvenir à la mise en œuvre des résolutions de l'ONU afin de mettre fin au conflit régional autour du Sahara marocain.



# Amina Bouayach plaide pour des amendements urgents garantissant l'effectivité des droits des enfants



La présidente du Conseil national des droits de l'Homme (CNDH), Amina Bouayach, a appelé mardi à Rabat, le gouvernement à apporter des amendements urgents à même de garantir l'effectivité des droits des enfants à la protection contre toute forme de violence, en particulier la violence sexuelle.

Dans une allocution lors d'une réu-

nion interactive organisée par le Conseil avec des organisations non gouvernementales et des chercheurs sur la violence sexuelle à l'égard des enfants, Mme Bouayach a invité le gouvernement à saisir l'occasion de la célébration du 30ème anniversaire de l'adhésion du Royaume à la Convention relative aux droits de l'enfant (21 juin prochain), "pour procéder à des amendements urgents en vue de garantir l'effectivité des droits des enfants à la protection contre toutes les formes de violence, conformément aux dispositions de l'article 19 de la Convention relative aux droits de l'enfant, en particulier la violence sexuelle telle que prévue à l'article 34 de la Convention".

Sur le plan normatif, la conjoncture actuelle, a-t-elle poursuivi, exige également de hâter le parachèvement du processus de ratification de la Convention de Lanzarote du Conseil de l'Europe relative à la violence sexuelle à l'égard des enfants, considérée comme un cadre normatif pour l'adaptation de la violence sexuelle, la consolidation de la protection juridique, la prévention de la violence et le renforcement de la coopération internationale en matière de lutte contre les agressions sexuelles contre les enfants à caractère transnational, en plus du parachèvement du processus de ratification du troisième protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, qui donne aux enfants la possibilité de présenter

leurs plaintes au Comité des Nations unies après l'épuisement des recours nationaux.

Elle a renouvelé, à ce propos, la proposition de réformer le modèle qui régit la politique punitive et de procéder à une reclassification du viol et de l'agression, conformément aux normes internationales, pour les considérer comme des violences sexuelles, c'est-à-dire des crimes visant à attenter et à nuire à l'intégrité physique de la victime, qui doivent être punis sévèrement quelles que soient les circonstances, et non simplement considérés comme une violation du système familial comme c'est le cas aujourd'hui."

Pour Mme Bouayach, "l'enjeu majeur est l'efficacité de notre système de protection et son adaptation aux normes internationales de protection des droits de l'enfant", à travers un système de protection, tel que défini par l'UNICEF, qui comprend des lois, des politiques, des institutions et des ressources visant à protéger les enfants contre la violence et à assurer leur prise en charge multidimensionnelle.

Elle a, par ailleurs, rappelé que la réunion d'aujourd'hui intervient quelques semaines seulement après le rapport du Conseil sur la dénonciation et la lutte contre l'impunité en cas de violence contre les femmes et les enfants, soulignant que "sur 180 jugements analysés, la justice a été rarement rendue dans les affaires de violence

contre les femmes et les filles, en général en raison de la réadaptation des faits, de l'invocation des circonstances atténuantes ou de l'abandon des plaintes à cause de pressions exercées sur les victimes".

Et de poursuivre que le récent jugement rendu contre les violeurs d'une fillette de moins de 12 ans près de la ville de Tiflet confirme les observations du Conseil publiées dans son rapport de mars dernier sur "l'encouragement des victimes à signaler toute forme de violence pour lutter contre l'impunité", visant à développer le débat public à travers les dossiers et les cas de violence, y compris la violence sexuelle et l'exposition nécessaire et requise pour y faire face, en s'appuyant sur un certain nombre d'expériences internationales qui ont prouvé que la dénonciation des crimes violents est un moyen efficace de mobiliser la société pour lutter contre la violence sexuelle et l'extorsion.

Dans ce sens, Mme Bouayach a indiqué que le cas de violence sexuelle contre la fillette de Tiflet "nous a mis devant trois victimes dans cette affaire: d'abord la fillette victime qui a subi une injustice, étant donné que le jugement de première instance n'a pas protégé son intégrité physique, psychologique et sociale, ensuite l'enfant né de la violence sexuelle, et enfin la société qui résiste à la normalisation de la violence et craint de réduire le caractère criminel de toutes les formes de violence, et qui s'inquiète que les normes et les règles juridiques n'agissent plus en tant que moyen civilisé en mesure d'imposer l'équilibre et la justice au sein d'une société qui protège ses femmes, ses filles et ses enfants contre les violations graves.

Elle a souligné que la révision des normes de protection sociale doit être fondée sur le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant, afin de développer des systèmes de protection de l'enfance dans toutes les régions, lesquels constituent l'un des cinq objectifs de la stratégie intégrée de politique publique 2015-2025, y compris le renforcement du cadre juridique de protection de l'enfance et de son efficacité, l'unification des structures et des pratiques, le renforcement des normes sociales de protection de l'enfance et la mise en œuvre de systèmes d'information et de surveillance-évaluation.

Mme Bouayach a rappelé que le Conseil national des droits de l'Homme organise depuis février dernier des consultations régionales avec les enfants, en vue de préparer leur rapport indépendant spécial au Comité des droits de l'enfant des Nations unies, dans la perspective de l'organisation d'un atelier spécial sur la violence sexuelle pour recueillir les propositions des enfants, qui permettront de développer et d'élargir le plaidoyer du Conseil.



La révision des normes de protection sociale doit être fondée sur le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant

# Protection des enfants contre les agressions sexuelles

*Une responsabilité morale et juridique qui interpelle tous les acteurs*

Des experts et des militants associatifs ont affirmé, mardi à Rabat, que la protection des enfants contre les agressions sexuelles est une responsabilité morale et juridique qui interpelle tous les acteurs.

Lors d'une rencontre interactive organisée par le Conseil national des droits de l'Homme (CNDH), les intervenants ont souligné que la famille, la société civile, l'école et divers acteurs sont concernés par la lutte contre les violences sexuelles, en renforçant le débat autour des droits de l'Homme pour dénoncer la gravité de ce phénomène qui pèse sur la vie des enfants, appelant à une forte responsabilisation traduisant l'engagement du Maroc en faveur des droits de l'Homme.

A cette occasion, la sociologue Soumaya Naamane Guessous a expliqué dans une intervention portant sur "les représentations de la société marocaine sur les violences sexuelles à l'égard des enfants", que la pédagogie de l'éducation prodiguée aux enfants est basée en grande partie sur la violence et l'ancrage de la culture d'intimidation, à travers l'utilisation de certains termes et proverbes populaires courants, à défaut d'établir la relation entre les enfants et les parents sur la confiance et le réconfort.

A la lumière de ses recherches sociologiques, Mme Guessous a relevé que cette peur qui hante les enfants, en particulier les filles, les empêche de signaler les violences sexuelles, par peur du scan-

dale, de la honte et du blâme, en raison d'un ensemble de fausses représentations sur certains "tabous" liés aux agressions sexuelles, soulignant, en ce sens, l'importance de l'éducation sexuelle qui apprend l'amour propre et la dignité.

Pour sa part, le pédopsychiatre Nawal Idrissi Khamlichi, a affirmé, dans son intervention axée sur "l'impact psychologique de la violence sexuelle sur les enfants", que les enfants victimes de violences sexuelles sont également exposés à des violences sociales et psychologiques, exacerbant ainsi leur état psychologique qui évolue selon le type de violence sexuelle, notant différents symptômes de l'état psychologique de ces victimes, qu'elles soient des nourrissons, enfants ou adolescents, qui touchent les aspects moteurs, communicationnels, psychologiques et même sexuels.

Mme Khamlichi a, par ailleurs, souligné la nécessité de privilégier le diagnostic basé sur l'observation d'un changement de comportement de l'enfant, l'écoute, le signalement, outre l'accompagnement, la protection et l'assistance de la victime pour faire face aux sentiments d'abandon, de culpabilité et de stigmatisation qui peuvent avoir des répercussions sur le cerveau de l'enfant, faisant observer l'absence d'une banque de données permettant de suivre l'état psychologique de chaque enfant victime d'abus sexuels.

Dans une troisième intervention sur "la protection juridique et l'action judi-

ciaire", Mouna Al Masmoudi, conseillère au cabinet de la présidente du CNDH, a mis l'accent sur certaines problématiques liées aux cas de violence sexuelle, notamment l'adaptation et le manque de clarté du texte juridique, notant qu'"il doit y avoir un cadre conceptuel pour les crimes d'agression sexuelle comme condition pour protéger les victimes et ne pas laisser une marge à l'impunité et à l'acquiescement".

Dans ce contexte, elle a souligné le problème d'absence d'expertise médicale et psychologique pour les victimes destinée à déterminer le degré de préjudice et la gravité de l'acte, dans le cadre des règles de recours, l'absence de procédures tenant compte de la vie privée de ces cas et de l'âge de l'enfant victime, les dédommagements qui demeurent minimes et ne correspondent pas à l'étendue du préjudice causé à l'enfant ni à la gravité de l'acte commis", outre le droit à l'identité et au nom.

S'exprimant sur l'axe consacré à "la société civile et la protection des enfants contre les violences sexuelles", la secrétaire générale de l'Institution nationale de solidarité avec les femmes en détresse (INSAF), Amina Khalid, a donné un aperçu sur les actions de l'association et son domaine de travail lié aux enfants et au soutien des mères célibataires.

Dans ce cadre, la militante des droits de l'Homme a évoqué le cas de "la fille de Tiflet", à l'instar d'autres mères célibataires, faisant observer que le point commun entre plusieurs cas est l'atténua-

tion des peines de prison et que la famille de la victime opte parfois pour le retrait de la plainte contre l'agresseur.

De son côté, le représentant de l'Association "Bayti", Abderrahman Bounaim, a mis en exergue l'importance du principe d'institutionnalisation du droit de participation des enfants par un texte juridique explicite, comme l'un des principes les plus importants stipulés dans la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), en plus de certaines lois nationales, dont le Code de la famille, la loi 15.01 relative à la prise en charge des enfants abandonnés, le Code de procédure pénale et la politique publique intégrée de protection de l'enfance au Maroc.

M. Bounaim s'est également attardé sur le rôle de l'enfant dans les initiatives de l'Observatoire national des droits de l'enfant, du CNDH, des institutions gouvernementales, du Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF), ainsi que des associations de la société civile, faisant remarquer la mise en œuvre faible de la CIDE, l'absence d'une politique ou d'un cadre unifié pour assurer l'effectivité de la participation des enfants, en plus du manque de cadres pédagogiques compétents et le soutien financier insuffisant.

Cette rencontre vise à analyser le phénomène de la violence sexuelle contre les enfants, à approfondir la discussion à ce sujet et à élaborer des propositions pratiques visant à renforcer la compatibilité du système national de protection avec le cadre normatif international et les mécanismes de protection pertinents.





*Ouverture ce vendredi du Parlement*

# Les défis économiques et sociaux planent sur la session législative d'avril



Le Parlement marocain ouvrira, ce vendredi, sa deuxième session pour l'année législative 2022-2023, dans un contexte national marqué par plusieurs enjeux économiques et sociaux, parmi lesquels figurent le contrôle des prix des produits de première nécessité, la gestion des équilibres financiers et le renforcement de la résilience de l'économie face aux enjeux liés à la succession de crises internationales.

Selon les observateurs, cette situation requiert de la réactivité de la part du Parlement, notamment en ce qui concerne le contrôle du travail gouvernemental et l'évaluation de l'efficacité des mesures entreprises afin de lutter contre les répercussions de la conjoncture socio-économique actuelle.

Au menu de la session parlementaire du printemps, figurent d'autres sujets de grande importance liés notamment à la mise en place du chantier de la protection sociale et de l'arsenal législatif devant l'accompagner, en particulier dans le secteur de la santé, ainsi que d'autres thématiques prioritaires, dont le projet de code pénal et la réforme du code de la famille.

Conformément au Discours Royal tenu lors de la première session de l'année législative actuelle, le chercheur spécialisé en droit constitutionnel et parlementaire Hassan Ahouiou a assuré que la session d'avril se doit de concentrer les efforts sur trois piliers essentiels, à savoir le "renforcement de la souveraineté sanitaire, énergétique et alimentaire nationale afin d'appuyer la sécurité stra-

tégique du Royaume", la poursuite des efforts visant à "revitaliser l'économie et à booster l'investissement productif", ainsi que "le lancement de projets et de nouvelles réformes dans le but de mettre en place le modèle de développement".

Dans un entretien accordé à la MAP, l'expert a insisté sur le fait que les défis actuels nécessitent plus d'efforts de la part de l'institution parlementaire, notamment en ce qui concerne le renforcement de sa performance et de sa coopération dans les domaines relatifs à la législation, au contrôle et à l'évaluation des politiques publiques, afin d'arriver à une collaboration fructueuse à même de résoudre les problématiques liées à l'augmentation des prix et aux obstacles à l'investissement, tout en démontrant sa capacité à réagir et à présenter des solutions aux problèmes des citoyens.

A propos des défis législatifs, M. Ahouiou a mis l'accent sur la nécessité de dépasser les "freins" que recèlent certains textes législatifs, préconisant la mise en pratique du code de procédures relatif à ces derniers, à l'instar du texte concernant l'organisation des grèves, à la réforme du Code de la presse et de l'édition, ainsi que la poursuite de l'étude des textes législatifs de nature technique qui ne suscitent pas de débat politique et d'autres textes qui seront présentés après leur approbation par le gouvernement, comme le projet de loi relatif à l'organisation et au fonctionnement des institutions pénitentiaires.

Dans cette même veine, l'expert a évoqué le défi de continuité législative qui concerne les institutions de gouver-

nance, par l'accélération de la publication du texte législatif relatif au Conseil de la communauté marocaine résidant à l'étranger, conformément aux dispositions de l'article 163 de la Constitution, en plus d'encourager la concrétisation d'autres engagements législatifs importants, comme la réforme du droit pénal, des procédures civiles et pénales, le code de la famille, la révision du code du travail et l'adoption d'une loi spécifique pour les syndicats, ainsi que le renforcement de la structure législative afin de favoriser la compétitivité économique citoyenne et la sécurité alimentaire.

Par ailleurs, l'expert a appelé à consolider le dynamisme des séances de questions/réponses parlementaires, sur le plan de la qualité des thématiques abordées, précisant que les séances de questions orales relatives à la politique publique menée par le gouvernement doivent être organisées afin d'engager une discussion profonde sur des sujets sur lesquels le gouvernement a émis des engagements, suscitant le contrôle du parlement et un suivi social, à l'instar de la protection et de l'élargissement de la classe moyenne, la réduction des inégalités sociales et territoriales ainsi que le renforcement de la transparence et de l'égalité des chances.

L'expert a aussi souligné la nécessité de poursuivre la dynamique des sessions de questions orales hebdomadaires avec un souffle politique qui enrichit le débat public en se basant sur des thématiques qui suscitent un intérêt profond, en évitant de tomber dans la répétition et la redondance au niveau des questions

posées et des réponses données.

A propos des comités d'observation, l'expert en droit parlementaire a mis en évidence la nécessité pour ces derniers de s'atteler à discuter des enjeux urgents qui suscitent l'intérêt de l'opinion publique nationale.

Selon M. Ahouiou, la session du printemps est l'occasion pour les comités d'observation de poursuivre la discussion autour des rapports d'observation, surtout ceux relatifs aux réseaux de distribution et de commercialisation des produits agricoles, afin de montrer des résultats et des propositions à l'opinion publique dans le but de renforcer les efforts gouvernementaux, tout en continuant à effectuer d'autres fonctions d'observation.

Après avoir relevé l'impact des freins bloquant les initiatives de l'opposition, surtout au moment où elle est en manque de voix au parlement et que certains de ses membres ne disposent pas d'une grande expérience dans le domaine, l'expert a indiqué que cette dernière doit faire face à plusieurs enjeux afin de faire évoluer son travail et son rôle constitutionnel, contribuant ainsi au travail parlementaire de manière efficace.

Dans ce sens, il a soutenu que l'enjeu constitutionnel et politique nécessite plus d'efforts de la part des groupes d'opposition parlementaire afin de favoriser le rapprochement et la bonne communication avec les citoyens, en apportant des solutions et des réponses politiques convaincantes.

**Par Youness Akjouj**  
(MAP)



*L'institution internationale anticipe une croissance de 3% en 2023 et de 3,1% en 2024*

# Le FMI annonce ses prévisions pour le Maroc



**A**vec l'arrivée du printemps, s'amorce une nouvelle valse des prévisions économiques servies par les institutions nationales et internationales. Mardi 11, le Fonds monétaire international (FMI) a ouvert le bal en annonçant ses pronostics pour le Maroc.

Dans sa dernière édition des « Perspectives de l'économie mondiale », publiées à l'occasion des réunions de printemps du FMI et de la Banque mondiale qui se tiennent jusqu'au 16 avril à Washington, le Fonds a ainsi prévu que l'économie marocaine devrait afficher un taux de croissance de 3% au titre de l'année 2023.

Toujours selon les prévisions de l'institution de Bretton Woods, le taux de croissance de l'économie marocaine devrait légèrement s'améliorer au cours de l'année 2024 pour s'établir à 3,1%.

Dans ses prévisions, il est également prévu que le chômage recule cette année à 11% au lieu de 12,9% enregistrés l'année écoulée. Ce taux devrait se situer à 10,5% l'année suivante, d'après les pronostics de l'institution.

A noter que l'inflation devrait s'élever à 4,6% cette année avant de retomber à 2,8% en 2024 ; tandis que le solde du compte courant du Maroc devrait passer de -4,3% en 2022 à -3,7% en 2023 puis à -3,5% en 2024, comme le rapporte la MAP.

A propos de l'inflation, le Haut-commissariat au plan (HCP) a indiqué récemment que les pressions inflationnistes se seraient accentuées au premier trimestre 2023, avec une hausse des prix à la consommation de 9,4%, au lieu de +8,3% au trimestre précédent et +4% un an plus tôt.

Dans sa note de conjoncture du premier trimestre 2023, l'organisme public a précisé que « c'est au niveau des prix de la composante alimentaire où ces pressions se seraient le plus manifestées, avec une hausse historique de +18,2%, tandis que les prix des produits non-alimentaires auraient augmenté de 3,5% ».

De la même source, on a appris en outre que « l'inflation sous-jacente aurait poursuivi avec vigueur son trend haussier, pour s'établir à +8,4% au premier trimestre 2023, après +7,6% au trimestre précédent et +3,5% au

cours de la même période de 2022, tirée principalement par l'augmentation continue des prix de sa composante alimentaire responsable de 70% de la hausse ».

De son côté, Bank Al-Maghrib a annoncé récemment que l'inflation devrait rester à des niveaux élevés à moyen terme et qu'après avoir atteint 6,6% en 2022, son plus haut depuis 1992, elle ressortirait en 2023 à 5,5% en moyenne.

Par ailleurs, « sa composante

sous-jacente se situerait à 6,2%, soit une révision à la hausse de 2 points de pourcentage par rapport à la prévision de décembre dernier et ce, en raison essentiellement de la flambée des prix de certains produits alimentaires qui y sont inclus », avait indiqué la Banque centrale à l'issue de la première session de l'année 2023 de son Conseil.

A l'échelle mondiale, « nous prévoyons que la croissance mondiale touchera son niveau le plus bas à 2,8% cette année, avant de se redresser légèrement à 3%, soit 0,1 point de pourcentage de moins par rapport à nos projections de janvier », a indiqué l'économiste français Pierre-Olivier Gourinchas.

D'après lui, « l'inflation mondiale va diminuer, mais plus lentement qu'attendu initialement, passant de 8,7% en 2022 à 7% cette année, puis à 4,9% en 2024 ».

S'il est avéré que c'est dans les pays avancés que le ralentissement économique est le plus marqué, l'économiste français souligne dans son blog que l'inflation recule plus lentement que prévu.

Pierre-Olivier Gourinchas

note en outre que « le ralentissement se concentre au sein des pays avancés, en particulier la zone euro et le Royaume-Uni, où l'activité économique devrait respectivement se contracter à 0,8% et -0,3% cette année, avant de se redresser à 1,4% et 1% ».

Il constate, en revanche, qu'en dépit d'une révision à la baisse de 0,5 point de pourcentage, « la croissance économique de nombreux pays émergents et pays en développement s'accélère, passant de 2,8% en 2022 à 4,5% en 2023 ».

Revenons au Maroc pour rappeler que le BMCE Capital Global Research (BKGR) a récemment revu à la baisse le taux de croissance de l'économie nationale le situant à 2,7% pour 2023, au lieu de 2,9% comme il l'avait prévu un mois auparavant.

Dans son récent « Strategy-Mars 2023 », BKGR a toutefois pris le soin de préciser que l'éventuel impact de la pluviométrie de fin de saison, cruciale pour obtenir le niveau normatif de production céréalière, n'est pas encore intégré dans la simulation pour le scénario central, selon la MAP.

Alain Bouithy



**L'inflation attendue à 4,6% cette année**



## Besoin en liquidité des banques : Une moyenne hebdomadaire de 60,3 MMDH en mars 2023

Le besoin en liquidité des banques s'est établi en mars 2023 à 60,3 milliards de dirhams (MMDH) en moyenne hebdomadaire, contre 73,9 MMDH un mois auparavant, selon Bank Al-Maghrib (BAM). Cette évolution est en relation avec la hausse des réserves de change de la Banque, induite principalement par l'émission du Trésor sur le marché financier international, indique BAM dans sa récente revue mensuelle de la conjoncture économique, monétaire et financière.

Dans ce contexte, BAM a ramené ses injections à 73,8 MMDH, incluant notamment 32,8 MMDH sous forme d'avances à 7 jours, 20,6 MMDH à travers les opérations de pension livrée à long terme et 20,3 MMDH dans le cadre des prêts

garantis à long terme, souligne la même source.

Sur le marché interbancaire, le volume quotidien moyen des échanges s'est élevé à 3,5 MMDH en mars et le taux moyen pondéré s'est situé à 2,66% en moyenne, fait savoir BAM, notant que ce niveau intègre l'effet de la décision du Conseil de la Banque de relever le taux directeur de 50 points de base (pb) prise le 21 mars 2023. Sur les autres marchés, les taux des bons du Trésor ont poursuivi en mars leur hausse pour les maturités moyennes et longues alors que ceux des bons de court terme sont restés quasi-stables. En particulier, sur le marché secondaire, les taux se sont accrus en moyenne de 4 pb pour les maturités moyennes et de 23 pb pour celle de long terme.

## OPCVM: Un actif net de plus de 488 MMDH à fin mars

L'actif net sous gestion des Organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) s'est établi à plus de 488,74 milliards de dirhams (MMDH) au 31 mars 2023, en baisse de 2,43% depuis le début de l'année.

Selon les statistiques hebdomadaires de l'Autorité marocaine du marché des capitaux (AMMC), arrêtées au 31 mars, les OPCVM contractuels ont affiché la meilleure variation mensuelle (+26,65%), alors que les OPCVM mo-

nétaires ont accusé la plus forte baisse (-19,15%).

Par ailleurs, la plupart des OPCVM affichent des variations hebdomadaires négatives, avec -18,65% pour les contractuels, -6,56% pour les monétaires, -3,72% pour les obligations court terme et -0,38% pour les actions.

Le nombre d'OPCVM en activité a atteint, quant à lui, 564 fonds à la même période.

# CAM Pay : La solution innovante de paiement mobile de Visa et du Crédit Agricole du Maroc

Visa, leader mondial des paiements numériques, et le Crédit Agricole du Maroc s'associent pour offrir à leurs clients une expérience de paiement innovante, rapide et sécurisée en digitalisant les cartes de paiement Visa via la solution mobile CAM Pay de la banque.

Ainsi, grâce à cette solution de paiement mobile, les porteurs de cartes bancaires Crédit Agricole du Maroc / Visa pourront désormais numériser leurs cartes et effectuer des paiements électroniques de manière sécurisée et transparente, directement à partir de leur smartphone.

Le Crédit Agricole du Maroc est la première banque au Maroc et en Afrique à lancer le service de tokenisation de toutes ses cartes de paiement, renforçant ainsi son engagement à fournir à ses clients des solutions de paiement de pointe. Avec cette innovation, le CAM vise à améliorer l'expérience client et à faciliter leurs transactions.

"Nous sommes ravis de lancer ce nouveau service en partenariat avec Visa.

La numérisation des cartes de paiement est une étape importante dans la transformation de l'expérience de paiement pour nos clients", a déclaré Abdelmounaim Dinia, directeur général du Crédit Agricole du Maroc. «Notre leitmotiv au quotidien est de démocratiser l'accès à la digitalisation à l'ensemble de nos clients et de favoriser l'inclusion financière via le digital». Le lancement de ce nouveau service de paiement mobile renforce l'engagement de Visa et du Crédit Agricole du Maroc d'introduire les dernières innovations en matière de paiement au Maroc et d'encourager l'adoption de solutions de paiement numérique afin de fournir une expérience de paiement hautement qualitative à leurs clients.

"Nous opérons à travers des partenariats précieux avec des acteurs clés tels que Crédit Agricole du Maroc, des partenaires qui apportent des solutions de paiement digitalisées pratiques, avancées et exceptionnelles aux consommateurs au Maroc. Cette collaboration avec le Crédit Agricole du Maroc offre une expérience de paiement rapide, sécurisée et transpa-



rente", a déclaré Sami Romdhane, directeur général de Visa International Maroc. "Le lancement de la tokenisation sur CAM Pay est un exemple concret de développement de partenariats stratégiques avec des institutions financières clés, afin d'apporter les dernières innovations en

matière de paiement au marché marocain."

CAM Pay est l'une des premières solutions pour la digitalisation des paiements au Maroc et dans la région. Cette digitalisation répond à un besoin né pendant la pandémie, période durant laquelle, les

consommateurs ont fortement restreint l'usage de l'argent liquide; ce qui a eu, pour conséquence, l'émergence de solutions de cartes digitalisées pour satisfaire la demande des consommateurs pour des paiements rapides, pratiques et sans contact.

## Tanger Med : 35 nouveaux projets d'un montant de 2,2 MMDH en 2022

La plateforme industrielle de Tanger Med a clôturé l'année 2022 avec 35 nouveaux projets industriels, en hausse de 25% par rapport à une année auparavant.

Selon la newsletter du T4-2022 du groupe Tanger Med, ces projets représentent des investissements privés de 2,2 milliards de dirhams (MMDH), en progression de 83% en glissement annuel, et 5.000 nouveaux emplois, rapporte la MAP.

Parmi ces nouveaux projets figurent l'équipementier automobile turc Martur Fompak International, spécialisé dans la production d'équipements intérieurs et de sièges automobiles, le Groupe allemand Stahlschmidt International Holding GmbH (SCS), spécialisé dans les composants et les assemblages pour

les systèmes de déverrouillage mécanique, International Paper (IP), un des principaux fabricants d'emballages renouvelables à base de fibres et de solutions à base de pâte absorbante, et la société TEXMANIA, dédiée à la fabrication de produits finis du prêt-à-porter à l'export.

A cela s'ajoutent le maître conservateur CUMAREX, qui apporte des solutions agroalimentaires au marché national et international, et la société INDUS Technologies avec une unité de fabrication de produits d'identification pour la numérisation et l'automatisation dans les secteurs de l'automobile, l'aviation, la chimie, l'agroalimentaire, la santé, l'horticulture, les loisirs, les métaux et le pétrole et gaz, entre autres.

Parallèlement, 4 entreprises opé-

rationnelles au sein de la plateforme industrielle ont lancé des projets d'extension de leurs activités en 2022, dont TE Connectivity, leader dans le domaine de la technologie industrielle avec la création d'une nouvelle usine à Tanger Automotive City, la société turque MARTUR FOMPAK, à travers une unité de production de composants des sièges automobiles, et Emirates Automotive Logistics, filiale du groupe Emirati Sharaf avec un nouveau centre logistique dédié à la logistique automobile, note la même source.

Sur le volet de la logistique, 14 nouveaux opérateurs ont démarré leurs activités dans la zone logistique portuaire de Tanger Med, parmi lesquels figurent des logisticiens tels que ARAMEX avec son hub de dis-

tribution vers l'Afrique, la société de transport et de logistique LOGIC OVERSEAS, et des multinationales telles que APTIV, l'équipementier automobile et l'un des leaders mondiaux, et SEBN MAF des usines SEBN et filiale du groupe SUMITOMO.

Par ailleurs, le volume d'affaires provenant des zones d'activité de Tanger Med s'est élevé à 133 MMDH en 2022, en progression de 45% par rapport à 2021. Le secteur automobile a enregistré un volume d'affaires de 95 MMDH, en évolution de 53% par rapport à 2021, relève la même source, notant que cette progression significative s'explique par le démarrage de nouveaux projets dans la zone d'activité "Tanger Automotive City".

Le volume d'affaires des autres secteurs industriels, notamment du textile et de l'aéronautique, s'est élevé à 11 MMDH, en hausse de 10% par rapport à 2021, tandis que celui de la logistique a atteint 27 MMDH (+29%).

La plateforme industrielle de Tanger Med a enregistré également une évolution importante de 16% des flux logistiques créés (incluant camions TIR et conteneurs). Ces flux s'établissent à 481.687 unités en 2022 (contre 413.905 unités en 2021) sur l'ensemble des zones d'activités de la plateforme industrielle Tanger Med.

Il est à noter que la plateforme industrielle Tanger Med compte, à ce jour, un total de 1.200 entreprises et 100.000 emplois créés.



# Libé *Ramadan*

## Enfants torero, une tradition décriée au Venezuela



**H**aut comme trois pommes, César Paredes, 9 ans, tenue de torero impeccable, entre dans l'arène sous les ovations de la Plaza de toros de Mérida dans l'ouest du Venezuela, l'un des huit pays au monde autorisant les corridas malgré une dénonciation croissante des autorités et défenseurs des animaux.

L'enfant rêve de devenir un matador célèbre et pour "sortir par la grande porte (soit une sortie triomphale) comme un grand torero" comme il le répète à l'envi, il suit avec détermination des cours dispensés dans une école

de la capitale officielle de la tauromachie au Venezuela.

Pour lui, c'est une histoire de famille : son frère est banderillero et sa mère est une "aficionada" inconditionnelle.

Avec 15 autres garçons et une fille âgés de 7 à 14 ans, César suit assidûment trois heures par semaine le cours de Mauro Pereira, un torero retraité de 73 ans.

Posture droite et stable. Bras tendu avec aisance. Rotation du buste... Les élèves s'exercent sans relâche, jouant à tour de rôle celui du taureau, cornes de l'animal sur la tête.

Maniement de la pique, de la cape ou de la muleta, ils doivent tout apprendre y compris "d'avoir l'air courageux" et à plier les genoux lorsqu'on tombe à terre pour se relever rapidement.

"On ne doit pas hésiter. On doit être déterminé tout en ayant du respect. Quand on commence, on ne gagne pas la muleta tout de suite, on la mérite petit à petit. Il faut s'entraîner pour être bon", raconte Leonardo Rangel, 14 ans. "Une fois j'ai été proche d'une novilla (vachette) et c'était merveilleux", dit-il.

Mais en février, lorsqu'un festival tauromachique a réuni à Mérida cinq écoles du pays pour un moment très attendu par les enfants, ils ont été privés de corrida.

La justice a en effet interdit aux mi-

neurs de participer à une exhibition dans l'arène ou même d'assister en spectateur à une mise à mort de taureau.

"On veut toréer, disaient les jeunes", se rappelle Maritza Arias, la mère de César, 47 ans. "C'était triste de devoir les faire partir des tribunes".

En toute fin de manifestation, les enfants ont pu présenter leur travail devant une arène comble multipliant à leur égard des applaudissements nourris.

"Je suis très fier de voir mes enfants faire ça, quand c'est bien fait, ça devient de l'art pour moi", estime Mme Arias.

Si l'amour de la tauromachie perdure dans certaines régions du Venezuela, les mentalités évoluent par ailleurs pour mettre fin à ces pratiques qualifiées de "barbares".

Saisie, la justice a déjà suspendu des corridas et le Parlement est en phase d'élaboration d'une loi contre la maltraitance animale qui pourrait aller jusqu'à bannir complètement la tauromachie.

Pour l'heure, chaque mairie décide de sa propre réglementation. Caracas et Maracaibo, les deux plus grandes villes du pays pourtant dotées de "Plaza de toros" ont interdit les corridas.

"Je critique ouvertement ceux qui se

rendent dans une arène pour voir assassiner un être vivant qui n'a aucune raison d'être là, un être qui, malheureusement, rapporte de l'argent et donne sa vie pour cela", lance Johan Sanchez, codirecteur de la Fondation Napda, une association de défense des animaux.

Elle organise plusieurs manifestations pour "éduquer les générations futures et sauver" les taureaux, indique le militant de 41 ans.

Un discours en opposition frontale avec les aficionados tel le professeur de tauromachie Mauro Pereira pour qui "le taureau de combat est fait pour mourir avec honneur et bravoure dans une arène". "C'est toute une culture qui remonte à des milliers d'années".

En France, la corrida est légalement autorisée depuis 1951 dans une dizaine de départements du Sud de la France où elle représente une "tradition locale ininterrompue". Le Conseil constitutionnel, plus haute juridiction française, l'a jugée "conforme" à la Constitution, rejetant en septembre 2012 le recours d'associations de défense des animaux militant contre la tauromachie.

Outre la France et le Venezuela, des corridas sont toujours organisées, parfois avec des restrictions, en Espagne, au Portugal, en Colombie, au Mexique, en Equateur et au Pérou.



Maniement de la pique, de la cape ou de la muleta, les élèves doivent tout apprendre y compris "d'avoir l'air courageux" et à plier les genoux lorsqu'on tombe à terre pour se relever rapidement

# Toute contraception hormonale entraîne un risque accru de cancer du sein

Toutes les formes de contraception hormonale entraînent un risque légèrement accru de cancer du sein chez les femmes, y compris les méthodes ne contenant qu'un progestatif, de plus en plus utilisées, selon une nouvelle étude publiée mardi.

Cette légère augmentation du risque de cancer du sein doit toutefois être relativisée face aux bénéfices tirés de la contraception, y compris la protection apportée contre d'autres types de cancers, soulignent les chercheurs.

La hausse du risque de cancer du sein était déjà bien connue pour les méthodes contraceptives combinant progestatif et oestrogène.

Mais alors que l'usage de méthodes ne contenant qu'un progestatif est en forte augmentation depuis des années, peu de travaux s'étaient penchés jusqu'ici sur leur effet propre concernant le risque de cancer du sein.

Celui-ci se révèle en réalité similaire aux méthodes oestroprogestatives, conclut cette étude publiée dans la revue PLOS medicine.

Selon ces travaux, les femmes utilisant une contraception hormonale ont un risque accru d'environ 20% à 30% de développer un cancer du sein -- et ce quel que soit le mode de délivrance (pilule, stérilet, implant ou injection), ou la formule utilisée (oestroprogestatif ou progestatif seul).

Ce taux est similaire à ce que de précédents travaux avaient estimé, y compris une vaste étude, dès 1996.

Pour donner une meilleure idée de ce que cela représente, les chercheurs ont calculé le nombre de cas de cancer du sein supplémentaires entraînés, sachant que les risques de développer cette maladie augmentent avec l'âge.

Dans le cas d'une contraception hormonale prise durant cinq ans entre les âges de 16 et 20 ans, le nombre de femmes développant un cancer du sein sur 100.000 sera de huit. Prise entre 35 et 39 ans, cela représente 265 cas supplémentaires de cancer du sein



sur 100.000 femmes.

"Personne ne veut entendre que quelque chose qu'il prend va accroître son risque de cancer du sein", a reconnu Gillian Reeves, professeure à l'université d'Oxford et co-auteur de l'étude. Mais il s'agit d'un risque "très petit en termes de risque absolu", a-t-elle souligné lors d'une conférence de presse.

Ce risque doit en outre être considéré au regard des bénéfices apportés par une contraception hormonale, "non seulement en termes de contrôle des grossesses, mais aussi parce que les contraceptifs oraux procurent une protection assez importante et de long terme contre d'autres cancers chez la femme, comme le cancer des ovaires de l'en-

domètre", a déclaré Gillian Reeves.

De plus, l'étude confirme comme l'avaient fait d'autres avant elle que le risque accru de cancer du sein lié à une contraception hormonale est transitoire: il décline dans les années suivantes lorsque la contraception est arrêtée.

Ces résultats "sont rassurants car l'effet est modeste", a commenté Stephen Duffy, professeur à l'université Queen Mary de Londres, qui n'a pas participé à ces travaux.

Cette étude a été réalisée à partir des données d'un peu moins de 10.000 femmes de moins de 50 ans ayant développé un cancer du sein entre 1996 et 2017 au Royaume-Uni, où les contraceptifs ne contenant qu'un

progestatif sont aujourd'hui aussi répandus que ceux combinant progestatif et oestrogène.

Les contraceptifs avec progestatif seul sont recommandés pour les femmes qui allaitent, ou pour celles ayant des contre-indications aux pilules oestroprogestatives, comme des risques de maladies cardiovasculaires, ou en cas de tabagisme après 35 ans.

Parmi les "multiples facteurs" expliquant la hausse de leur utilisation, il se peut que "les femmes prennent aujourd'hui des contraceptifs plus tard" dans leur vie, et donc qu'elles présentent davantage ces conditions naturellement, a avancé Gillian Reeves.

## Blagues

*Que demande un footballeur à son coiffeur ?*

*La coupe du monde s'il vous plaît.*

+++++

*Que dit un rappeur lorsqu'il rentre dans une fromagerie ?*

*Faites du briiiiie !*

+++++

*Que dit une lampe lorsqu'elle a un problème ?*

*Elle crie « à LED ! »*

## Citations

*Dans l'administration, on ne doit pas dormir au bureau le matin sinon on ne sait plus quoi faire l'après-midi.*

**Coluche**

*Il ne faut pas prendre les gens pour des cons, il y a assez de cons qu'on prend pour des gens.*

**Guy Bedos**



## Le livre

A l'instar de toutes les rentrées scolaires, celle-ci avait été très mouvementée. Il y avait les premières prises de contact, l'identification des élèves, la mise à jour des listes et des noms, la prévision et la préparation des matériaux didactiques et des fournitures scolaires et l'énoncé du planning des programmes.

Cette agitation fébrile avait augmenté mon enthousiasme du démarrage. J'avais tenu à consacrer les premières séances aux règles de conduite relatives au déroulement des cours, aux devoirs et contrôles, à la nature des rapports que devaient entretenir les petits entre eux et avec moi, une sorte de règlement interne, en somme.

J'avais relevé que les enfants issus de milieux ruraux défavorisés, ces élèves, étaient beaucoup plus disciplinés, plus dociles, plus crédules et en même temps plus studieux et plus déterminés que leurs camarades des grandes villes. C'était, peut-être, dû à leur soif d'apprendre, leur curiosité de découvrir d'autres horizons et leur aspiration grandissante à émerger de la brousse. C'était tout à mon bonheur.

Quatre lettres m'étaient parvenues, successivement, de Fayrouz, de Jamal, de Ali et de Serge. Mon père me les avait acheminées à ma nouvelle adresse. Le préposé de la poste semblait très impressionné par la fréquence de mon courrier en l'espace d'une semaine. J'avais envie de lui expliquer que c'était, là, une pure coïncidence mais je n'en jugeais pas l'utilité. De toutes les façons, il n'allait pas tarder à s'en rendre compte, lui-même.

Fayrouz m'apprenait qu'elle avait été affectée dans un collège de Marrakech, très proche de chez elle. Cette affectation la comblait car cela lui facilitait énormément l'existence. Elle pouvait, désormais s'occuper de sa mère qui allait, quant à elle, beaucoup mieux. Elle reprenait goût à la vie et s'adaptait assez facilement à sa nouvelle situation car affectueusement entourée. Vers la fin de ses belles lignes, la Fayrouz de mes tendres promenades romantiques passées, m'exprimait ses beaux sentiments en me répétant que je lui manquais atrocement.

Pour leur part, Jamal et Ali m'informaient qu'ils étaient désignés, respectivement à Casablanca et Temara (près de Rabat). Jamal me parlait de ses difficultés quotidiennes dans son égarement au milieu de cette ville monstre et de ses tracasseries professionnelles tandis que Ali évoquait les études à la Fac et la maladie de son père.

Serge, lui, s'interrogeait, à un niveau intellectuel plus élevé comme à son habitude, sur les interférences entre la religion et les croyances populaires couvant à partir du brassage des cultures et des mentalités à travers les mouvements démographiques et les conquêtes historiques et sur leur place dans le registre des déviations complexes et ambiguës transcendant l'authenticité de l'Islam. En fait, nous avions continué à nous écrire, régulièrement. Nous échangeons de longues correspondances sur ce genre de thèmes et sur nos sociétés et sur nos cultures respectives.

L'adaptation, plutôt instantanée, à ma nouvelle vie, mon nouvel univers, chassait progressivement les sentiments de dépaysement, d'isolement et de solitude qui m'angoissaient, quelque peu, au début. On aurait dit que je me plaisais et me complaisais, immergé dans ce nouveau monde, fantastique par son adversité, sa complexité et ses contradictions.

J'étais devenu d'autant plus serein que j'avais rapidement réussi à imposer à mes élèves une certaine rigueur dans leur apprentissage. Par-dessus tous les cours, les exercices et contrôles, on pouvait déceler dans leurs regards enjoints de respect et d'estime, une certaine affection pour moi. En revanche, quelques membres du «directoire» de l'établissement et certains collègues n'appréciaient guère mon comportement et mes méthodes

## ...ET LA VIE NE CONTINUE PAS.

*Journal d'une vie qui serait la mienne*



Rachid MEFTAËH

qu'ils jugeaient trop snobs et excessivement ouverts. Mais cela m'importait vraiment très peu pourvu que les objectifs que je m'étais assignés eussent été atteints. En effet, au-delà de l'apprentissage des mécanismes de l'expression orale et écrite de la langue que j'enseignais, je tenais obsessionnellement à éduquer ces petits enfants, les imprégner du savoir-faire, leur inculquer les moyens les plus adéquats d'organiser et de réguler leurs études et même leur vie, d'une manière générale. J'accordais, par exemple, un grand intérêt à leur aspect vestimentaire que j'exigeais correct et propre et à la manière dont ils devaient tenir et soigner leurs cahiers, leurs classeurs et leurs manuels scolaires.

D'autre part, comme je devais préparer judicieusement mon CAPS (Certificat d'Aptitude Pédagogique Secondaire), dont les épreuves devaient avoir lieu vers la fin du second trimestre et qui constituait un enjeu déterminant pour moi, aussi bien sur le plan moral que matériel, j'avais décidé de ne pas passer les examens de licence en droit de cette année-là. L'obtention du CAPS non seulement scellait définitivement mon statut de professeur de l'enseignement secondaire mais favorisait aussi mon épanouissement au sein des milieux des enseignants de Youssoufia.

Aussi, mon temps était-il partagé entre les préparations des leçons, la correction des copies, le contrôle des cahiers et classeurs et... la lecture. Je veillais souvent très tard à terminer tous ces travaux.

Il m'arrivait parfois de sortir au milieu de la nuit pour aller dans un café de routiers prendre de l'air et du café tout en continuant la correction des quelques copies restantes. Je sortais surtout lorsque je sentais que je ne pouvais plus supporter ma solitude glaciale dans le silence glaciale de la nuit et que j'éprouvais le besoin de

bavarder avec quelqu'un...

Le café se trouvait au centre du village, en bordure de la route principale reliant Safi à Marrakech, au milieu d'une rangée de snacks et de bistrotts qui restaient ouverts toute la nuit. J'avais développé avec son tenancier, Si Bidaoui, des relations d'amitié et de complicité exceptionnelle. Il me réservait sa meilleure table à proximité de son comptoir et me consacrait un service et des soins particuliers. Il était toujours content de ma présence et arborait, devant les rares clients qui étaient encore là, sa fierté de mon amitié, moi, «jeune professeur rbat, sérieux, de bonne famille, instruit et faisant des études de droit».

La curiosité naturelle et naïve et la vision complètement simpliste du monde de Si Bidaoui m'enchantaient et m'amusaient invariablement. Il m'interrogeait souvent sur certaines affaires à caractère politique, juridique ou même philosophique et se lançait, à certaines occasions, dans ses interminables comparaisons stériles, entre la vie à Casablanca et Rabat, «animée et pleine de perspectives», et celle dans sa petite localité, «imposée et gérée par la fatalité...». Je m'étais attaché à ce cadre et à ce personnage. Ainsi, pour mes sorties nocturnes, tout au long des trois années que j'avais passées à Youssoufia, je n'avais jamais failli à ma fidélité à son établissement.

Le train de vie, imperturbable, parcourait inlassablement le temps. Rien ne pouvait freiner ou même ralentir son élan. Ses arrêts n'étaient pas vraiment nombreux sur cette trajectoire de trois ans mais étaient plus ou moins longs au gré de la dimension et de l'impact des événements qui les provoquaient; d'heureuses retrouvailles, de tristes départs, de nouvelles rencontres, des ententes et des mésententes, des attentes et des déceptions, des réussites et

des frustrations... Les hommes et les faits qui en actionnaient le système de freinage étaient parfois absurdes, souvent imperceptibles.

Le jour du CAPS était évidemment un grand jour. Il avait nécessité d'intenses efforts de préparation. Tout le monde y participait, les élèves des trois classes, les collègues et même le directeur. Les premiers répétaient les exercices, s'appliquaient et redoublaient de vigilance. Les seconds, tantôt par solidarité professionnelle, tantôt par franche amitié, m'aidaient dans le contrôle des cahiers et les corrections tandis que notre beau parleur de directeur ne tarissait pas de remarques et de conseils.

Cela devait se passer au cours de la matinée d'un jour du mois de mars. Ils étaient au nombre de quatre, ces honorables messieurs qui devaient, l'espace de trois représentations, évaluer mon aptitude pédagogique à enseigner.

J'appréhendais particulièrement l'appréciation de leur chef, «monsieur l'inspecteur», qui était venu déjà, auparavant, trois ou quatre fois, me rendre des visites de contrôle et d'orientation, sanctionnées par des rapports dénués de toute complaisance. Il n'admettait point mon désaccord avec certains aspects de sa conception et de ses méthodes et mon entêtement, malgré ses consignes, à vouloir voler de mes propres ailes. Tout en me reconnaissant «d'intelligence, la bonne volonté, l'assiduité et la conscience professionnelle», il me reprochait, constamment, «certains écarts» qui, d'après lui, ne pouvaient que nuire à ma carrière.

Il s'était même, une fois, écrit, à l'issue d'une de ses visites informelles: «Mais c'est criminel, monsieur Missbah! Comment voulez-vous que ces pauvres petits assimilent ce que vous avez envie de leur apprendre?». Cela m'avait frustré et extrêmement démoralisé. Mais le directeur, au fait, bien entendu, des impressions confidentielles de «monsieur l'inspecteur», m'avait confié que c'était, là, sa manière perfectionniste de m'inciter à toujours faire mieux et qu'il avait, au contraire, exprimé des observations plutôt positives sur la qualité du travail que je fournissais. L'image que j'avais, tout de même, gardée de lui, depuis ce jour-là, était celle d'un bonhomme d'un certain âge, aux cheveux grisonnants, à la moustache finement taillée, aux lunettes sévères et inquisiteuses et aux gestes assez délicats laissant percevoir un comportement vaguement éfémé. Il était peu bavard, se contentait souvent d'observer et n'ouvrait la bouche que pour faire des reproches.

Le «jour du jugement», contrairement à son habitude et contre toute attente, il s'était montré assez aimable et plein de sollicitude. Je surpris, pendant les épreuves, ses hochements de tête approbatifs et ses sourires, normalement rarissimes, qui me soutenaient et m'encourageaient. Cela me rassurait. Mon appréhension s'était dissipée, comme par enchantement.

Dès les premières minutes, le trac avait disparu laissant place à un grand engouement et une totale suffisance de langage et de mouvement.

La première séance était dans une classe de «grands». C'était une leçon de lecture qui portait sur un texte dont le titre me revient toujours à la mémoire: «Personne n'échappe à son sort». La seconde s'était déroulée également devant une autre classe de «grands». C'était une séance d'expression orale, une sorte de débat autour du thème de «la mixité scolaire». Quant à la troisième démonstration, je devais l'accomplir en face des cadets. C'était une assez délicate leçon de syntaxe sur la concordance des temps.

(A suivre)

# Art & culture

## Metallica a changé le metal en or



**G**roupe qui décloisonne le metal, Metallica s'est imposé comme un poids lourd de l'industrie musicale, avec un nouvel album classé secret défense avant sa sortie, comme pour le dernier disque de la mégastar Adele.

La précédente tournée mondiale, commencée en 2016 avant d'être interrompue en 2020 en raison de la crise sanitaire, a rapporté plus de 400 millions de dollars, selon le magazine Forbes.

"Metallica fait partie d'un nombre limité de locomotives, toutes musiques confondues, qui intéressent un plus large public que ses fans purs et durs", expose à l'AFP Ben Barbaud, patron du Hellfest, festival français dédié au metal (420.000 spectateurs l'an dernier).

Le quatuor californien est parvenu à "transcender les genres, jouant au concert hommage de Freddie Mercury alors qu'il vient du metal", rappelle pour l'AFP Luc Frelon, programmeur de la webradio française Fip Metal.

"Il n'y a pas forcément d'équivalent, ce qui pose la question du renouvellement de la scène metal, qui n'a pas de relève aussi iconique", poursuit-il.

Ben Barbaud se souvient de musiciens "détendus" bien qu'entourés "d'une machine impressionnante, d'une équipe proche de la centaine de personnes".

Noblesse oblige, pour la prochaine tournée des stades, le pass ultra-VIP est à plus de 7.000 dollars pour huit personnes et deux soirées. Car la formation californienne voit double à chaque fois dans cette

tournée, passant ainsi au Stade de France, à Saint-Denis au nord de Paris, les 17 et 19 mai.

"C'est devenu une espèce de monstre du rock-business en tournée, les membres du groupe ont peut-être perdu la main face à un management géant, même si je suis le premier à aller aux deux soirées du Stade de France", commente Luc Frelon.

Plus rien à voir, donc, avec l'époque du premier album en 1983 ("Kill 'em all", "Tuez-les tous") et la niche où ils apparaissent, celle du thrash metal, pas la plus accessible musicalement.

Dernièrement, le groupe a même racheté pour ses propres besoins une usine de pressage de vinyles, alors que ce support vient de dépasser les ventes de CD pour la première fois aux États-Unis.

La vie des membres fondateurs, James Hetfield, chanteur et guitariste, et Lars Ulrich, batteur, bientôt sexagénaires, a changé en 1991 avec ce que l'on nomme aujourd'hui le "Black Album". Ce 5e opus leur permet de toucher le grand public, avec les tubes "Enter sandman" et "Nothing else matters". Respectivement un peu plus et un peu moins d'un milliard d'écoutes sur Spotify, leader des plateformes musicales.

"Metallica a participé à la démocratisation du metal dans des pays comme la France qui a longtemps fait un blocage alors que dans les pays nordiques le metal s'inscrit dans la culture populaire, (le télécrôchet) The Voice y accueillant des chanteurs de metal", expose à l'AFP Pierre Pauly, programmeur des Francofolies. Ce festival français généraliste propose aussi une nuit metal depuis 2019 à côté des têtes d'affiche familiales.

Le morceau "Master of puppets" (1986) a même intégré la série à succès de Netflix "Stranger things".

Signe de leur statut, pour écouter en amont "72 seasons", qui sort ce vendredi, les critiques devaient se plier aux mêmes contraintes que pour le dernier Adele: laisser leur téléphone au vestiaire dans la maison de disques et signer une décharge de confidentialité avant levée d'embargo. Alors que pour la plupart des artistes, disques ou liens d'écoute sont transmis à la presse en amont.

Les fans et les curieux pourront l'écouter la veille de sa sortie dans certaines salles de cinéma réquisitionnées dans le monde. Et découvrir les 12 titres, dont plusieurs calibrés pour les stades, comme "You must burn!".

"C'est un des grands groupes qui continue à sortir des disques qui se tiennent, là il y en a sept ou huit vraiment costauds même s'ils sont parfois trop bavards", décrit Luc Frelon. L'album s'achève sur un morceau de bravoure, "Inamorata", plus de 11 minutes.

## "Super Mario" en pole position au box-office nord-américain

**F**"Super Mario Bros, le film" est arrivé dimanche largement en tête sur la ligne d'arrivée du box-office nord-américain pour le week-end de Pâques, une performance qui pourrait être l'une des meilleures de l'année.

Le film d'animation produit par Universal, Nintendo et Illumination studios a accumulé 146 millions de dollars de recettes pour son premier week-end dans les salles obscures, selon les estimations du cabinet spécialisé Exhibitor Relations.

Mario s'affiche dans un long-métrage où lui et son frère Luigi affrontent l'affreux Bowser dans le Royaume Champignon. Et dans les salles des États-Unis et du Canada, "les chiffres sont sensationnels", analyse David Gross du cabinet Franchise Entertainment Research.

Selon lui, il s'agit du meilleur démarrage pour le premier opus d'un film d'animation, un succès qu'il explique par son attrait pour des publics très différents: les enfants, mais aussi les adultes nostalgiques du héros le plus célèbre de l'histoire du jeu vidéo.

Le plombier à salopette et moustache de avance -- de très loin -- le quatrième volet de la saga "John Wick", dans lequel Keanu Reeves reprend son rôle de tueur à gages combattant un groupe criminel international, qui atterrit à la deuxième place du classement avec 14,6 millions de dollars récoltés.

En troisième place, celui qui était en tête le week-end passé: le film d'action à gros budget "Donjons & Dragons: L'Honneur des Voléurs". L'adaptation très attendue du plus populaire des jeux de rôle, avec à l'affiche Chris Pine, Michelle Rodriguez, Hugh Grant et la star de la série "Bridgerton" Regé-Jean Page, a engrangé 14,5 millions de dollars.

Le dernier film de Ben Affleck, "Air", qui raconte les origines des chaussures Nike tirées de la légende de la NBA Michael Jordan, décroche la quatrième position (14,4 millions), "un très bon score" pour un film de cette catégorie selon l'expert David Gross.

Arrive enfin au 5e rang pour l'Amérique du Nord le nouvel épisode de la saga "Scream", "Scream VI" avec Courteney Cox



et la vedette de la série "Mercredi" Jenna Ortega, avec 3,3 millions.

**Voici le reste du Top 10:**

6. "His only son" (3,3 millions de dollars)  
7. "Creed III" (2,8 millions)

8. "Shazam! La Rage des Dieux" (1,6 million de dollars)

9. "Paint" (750.000 dollars)

10. "A Thousand and One" (600.000 dollars)



## Coopération culturelle Maroc-Wallonie-Bruxelles

### Lancement d'un appel à propositions pour 2023-2027



Le ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication, Département de la culture, a lancé un appel à propositions pour le programme de travail 2023-2025 relatif à la coopération culturelle entre le Maroc et la Wallonie-Bruxelles.

Ce programme de coopération porte sur le soutien à la professionnalisation des équipes de gestion et d'animation des espaces culturels et des industries culturelles et créatives du Maroc par l'accompagnement dans la mise en œuvre de projets conjoints entre le Maroc et la Wallonie-Bruxelles, indique le ministère sur son site web.

Cet appel à propositions, qui concerne les régions de Rabat-Salé-Kénitra, Casablanca-Settat, Tanger-Tétouan-Al Hoceima et l'Oriental, sera lancé tous les deux ans pour soutenir le partenariat entre deux structures

jumelées (espaces culturels, associations culturelles, incubateurs culturels, etc.) autour d'un projet ou de coproduction culturelle (à hauteur de six projets), précise le ministère.

A travers ce projet structurant, les deux équipes francophones marocaine et belge pourront échanger les bonnes pratiques, développer le dialogue culturel entre les deux communautés et renforcer mutuellement leurs compétences en matière de gestion et de médiation culturelle, selon la même source.

Les deux parties veilleront à soutenir ces collaborations à travers le financement de mobilités internationales et de stages professionnels et l'organisation d'activités sur les deux territoires, explique-t-on.

"L'appel à propositions sera soumis à l'arbitrage de la Commission mixte permanente (CMP) Maroc-Wallonie Bruxelles qui se tien-

dra à Rabat du 15 au 17 mai 2023. Il ne peut dès lors être considéré comme accepté que sur base de la notification officielle que le ministère adressera au responsable du projet et selon les modalités précisées par le procès-verbal de la CMP", souligne le ministère.

Et d'ajouter que les projets doivent être envoyés, d'ici le 21 avril courant, au ministère de la Jeunesse, de la Culture et la Communication- Département de la Culture- Division de la Coopération sur l'adresse électronique "cooperation\_mjcc\_wb@miniculture.gov.ma"

"Sur base, notamment, des avis des experts sollicités à cet effet, la Commission mixte permanente se prononcera sur l'opportunité d'inscrire les projets au programme de travail dans les limites des disponibilités budgétaires", fait savoir la même source, précisant que la contribution du ministère par projet /an est à hauteur de 100.000 DH.

## Bouillon de culture

### Conférences

La Fondation Al Mada organise, durant les mois d'avril, mai et juin à la villa des arts à Rabat, une série de conférences sur le patrimoine philosophique et scientifique de la civilisation arabo musulmane ainsi que des cours sur le pluralisme culturel, linguistique et religieux.

Cette série de conférences, qui sera présentée par Fouad Ben Ahmed, professeur de philosophie et des méthodes de recherche à l'Université d'Al-Qarawiyyin, s'inscrit dans le cadre de la deuxième édition des "Soirées philosophiques de la Villa des arts", qui retracent les différents aspects du pluralisme intellectuel et culturel dans le patrimoine des musulmans, selon les organisateurs.

Trois conférences porteront sur "Les philosophes juifs: ibn Malk al-Baghdadi, Ben Maïmon et Ibn Kam-muna" (28 avril), "Les philosophes chrétiens: Matta ibn Yunus et Ibn 'Adi" (12 mai) et "Les penseurs libres: Ibn al-Muqaffa et Al-Razi" (9 juin 2023), précise la même source.

L'objectif de ces présentations est de mettre en évidence les contributions intellectuelles de ces philosophes aux débats théoriques et scientifiques dans les contextes islamiques ainsi que leurs interactions avec le reste des philosophes et scientifiques d'autres confessions, ajoute-t-on.

Selon une présentation des trois conférences, la valeur de ces philosophes ne réside pas seulement dans le fait qu'ils ont réussi à philosopher dans des contextes islamiques, mais aussi dans le fait qu'ils ont contribué à enrichir et à diversifier la pensée dans le monde islamique.

## Représentation à Fès de la pièce théâtrale "Hors de l'horloge"

La troupe "Hib'Art" a donné en représentation, dimanche à Fès, sa pièce théâtrale "Hors de l'horloge", en partenariat avec le Centre Stars de la ville (Noujoum Al-Madina).

L'œuvre, écrite par Hassan Bouachraoui est inspirée du poème "Rien ne me plaît" du grand et célèbre poète palestinien feu Mahmoud Darwich.

Les événements de cette pièce se déroulent à l'intérieur d'une gare de train où sept personnes aux affiliations sociales et professionnelles de divers horizons, vivent des situations conflictuelles alors qu'elles sont coincées au sein de la gare en attendant l'arrivée du train.

Le spectacle théâtral met en lumière de nombreuses situations dans lesquelles la personne lutte pour survivre, en tentant de sortir du creuset des idées et des principes et de la dépendance sans pour autant atteindre aucun objectif

dans la vie.

Pendant près d'une heure, le public a été plongé dans une atmosphère comique et épique au milieu d'événements séparés et d'histoires racontées par les comédiens.

Les rôles de cette œuvre théâtrale, mise en scène par Aziz Lahsaini et produite par Othmane Labied, ont été campés par les acteurs Abdelmoughit Boudraïssa, Hassan Ismaïli Alaoui, Ayoub Hat-tach, Anas Kacimi, Jihane Hakoumi, Rahma Zahrani et Nisrine Smouni.

Dans une déclaration à la MAP et à sa chaîne d'information en continu (M24), le metteur en scène de la pièce, Aziz Lahsaini, a expliqué que ce nouveau travail de la troupe aborde divers sujets avec pour thématique "l'expectative" jusqu'à ce que l'addiction soit atteinte, ajoutant que l'attente a été à l'origine des souffrances des personnages dans le cadre d'événements



qui se chevauchent

Il a ajouté que le texte théâtral est porteur d'une charge intellectuelle interprétée sous une forme comique avec une atmosphère d'absurdité humoristique pour li-

vrer une œuvre qui satisfait le public.

De son côté, la comédienne Nisrine Smouni a souligné, dans une déclaration similaire, l'importance de la pièce théâtrale et les dif-

férents sujets qu'elle traite de manière comique et ludique.

"Hors de l'horloge" sera présentée prochainement dans différentes régions du Maroc dans le cadre d'une tournée artistique.

Mots flechés

JEU & LOISIRS

DÉTONATEUR	CHIMÈRE OU DRAGON	TÂCHE	SYMBOLE DU CHEVAL FISCAL	BLÉ ROUMAIN	HOMME DE JADIS FIASCO	BRIGUE EN FAUX	SESSION
↳	↓		↓	↓	↓	↓	↓
EN VOL		PERVERSE COMPRE-ND					
↳		↳					
PARTIE DU NÉPAL		TÂCHE	ZEUS Y NAQUIT	ARRIÉRÉ ÉVENTAIL		PARTIE DU NÉANT	
↳		↳	↳	↳		↳	
	ÉLEVER					BISMUTH	EXTRAT-ERRESTRE
↳	↳					↳	↳
CRACK	ERRA				ROULÉ FERRY		
↳	↳				↳		
DEMANDE					ESPOIR DU NAUFRAGE		
↳					↳		
	FIN D'ANNÉE		CHANGE DE VOIX ARTICLE			ÂGE	SUIVANT
↳	↳		↳			↳	↳
SYMBOLE DU FER	ANCIEN	RÊNE	ARTICLE		POSSESSIF	EN RESTE DÉMOLIT	
↳	↳	↳	↳		↳	↳	
FIN DE VERBE		CUBE PILE		ÉTEINT ARBRE			
↳		↳		↳			
			EN APARTE	BARYUM DEUX EN GRÈCE		PRÊTE-NOM	EN SOLO
↳			↳	↳		↳	↳
SORTIE	JETTE				CAPITALE DE LA NORVÈGE		
↳	↳				↳		
BOMBE					ENSEIGNE EN VILLE		
↳					↳		

Solution mots flechés d'hier

OPENIS	A	BOULÉ	B	PROCRONE	CHOUF	D'	PETIT CUBE	TOU	INTERAK	I	GORGE		
SILVIO BOCK	↳	F	E	U	T	R	E	↳	G	O	N	D	
BARIL	↳	F	U	T	↳	O	↳	O	R	↳	T	A	
CONVALESCENT	↳	R	↳	E	↳	L	↳	S	↳	A	B	E	L
COERCITIF	↳	C	O	E	R	C	I	T	I	F	↳	R	L
SYMBIOTE	↳	N	E	↳	L	U	↳	F	↳	N	E		
ET	↳	E	T	↳	C	A	L	C	A	I	R	E	CASSE
LE	↳	A	↳	V	E	↳	A	T	↳	R	A		
DESCRI	↳	D	E	C	R	I	↳	T	↳	I	M	↳	N
ANNÉE	↳	E	T	↳	O	P	T	A	↳	I	O	N	
GAÏNE	↳	E	N	↳	N	U	I	S	↳	D	R	U	
ETUI	↳	E	T	↳	I	R	↳	C	I	E	L		
CRASSEUX	↳	C	R	A	S	S	E	U	X	↳	E		

**Directeur de la Publication et de la Rédaction**  
Mohamed Bouazza

**Secrétaire général de la rédaction**  
Mohamed Bouazza

**Rédaction**  
Hassan Bentalab  
Alain Bouahy  
Mouad Tabet  
Wafaa Mejdoubi  
Mehdi Oussat  
Rachid Mefah

**Responsable des ressources humaines**  
Atika Rachi

**Directeur artistique**  
Fouad Ezzaïf

**Service technique**  
Khadija Sbi (Responsable)  
Myriem Rebane  
Khadija Helali  
Hafid Bouazzouza  
Mariama Farki  
Elkandoussi Elmond

**Révision**  
Abdelouassim Wamach  
**Secrétariat**  
Assmaa Tabaa

**Photographe**  
Ahmed Laaraki  
**Correspondants**  
Ahmadou El Katab (Labyoune)  
Abdelali Khalid (Essaouira)

**Collaborateurs**  
Chouab Salhouan  
Khali Bennouraya

**Adresse de la Rédaction**  
33, Rue Amir Abdelkader  
B.P. 2365 - Casablanca Maroc

**E-mail:**  
Libération@libe.ma  
Téléphone:  
0522 61 94 04

**Fax de la rédaction:**  
0522 62 09 72

**Service annonces et publicité**  
E-mail:  
annonces@libe.ma

Youssef El Gabs  
Mouana El Youssefi  
Loubna Baghdadli  
Latifa Mousab  
Rita Ait Dohman  
Siham Zaher  
Fatma Choukri

**44, Avenue des E.A.R**  
3<sup>ème</sup> Etage - Casablanca  
Tél: 0522 31 00 62  
0522 62 32 32  
0522 60 23 44  
Fax: 0522 31 28 10

**Imprimerie**  
Les Editions Maghébines

**Distribution**  
SAPRESS  
Dossier de presse:  
130/64

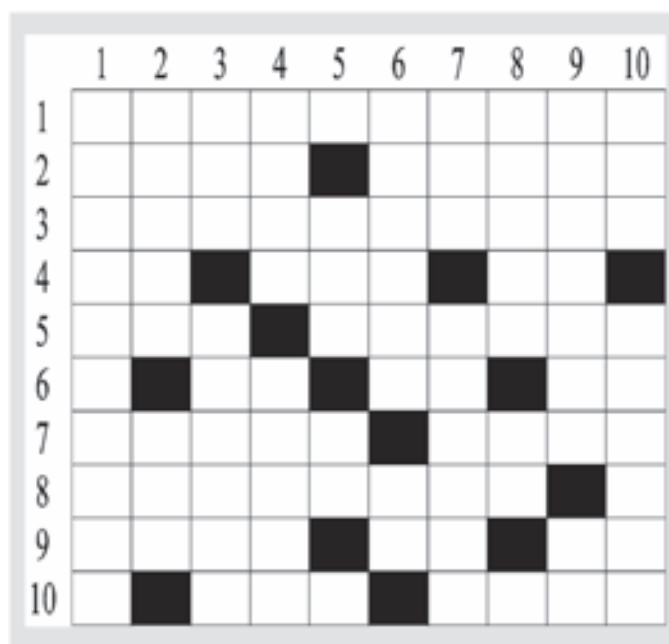
**Site web:**  
www.libe.ma

**Journal Libération**  
**Libération Maroc**

**الجورنال**  
**MAROC**  
2017  
www.ojd.ma



## Mots croisés



## HORIZONTALEMENT

- 1- S'estime donc plutôt qu'il ne se mesure
- 2- Vase - Négligé
- 3- En gréouffion
- 4- Sélénium - Au stand - Suivait oui
- 5- Gouroux - Comprend
- 6- Lui à Londres - Erbium - Petit cube
- 7- Bassin ménager - Cours de chez nous
- 8- Abatement
- 9- Américain - Règle - Rapport
- 10- Choisi - Mont de Jérusalem

## VERTICALEMENT

- 1- Quand on fait du mal sans l'avoir voulu
- 2- Presser - Voiture de chevaux
- 3- Perte charge - Couper en fines tranches
- 4- Donc nécessairement lourd - Festin
- 5- Palmipède - Ruissau
- 6- Vire - Coordonnant
- 7- Pote - Perfois
- 8- Sur un « n » espagnol - Vieille cité
- 9- Etat d'Europe - Eau d'Italie
- 10- Bonne dame - Mépris

## Solution mots croisés d'hier



## Grilles de sudoku

## Facile

2			6	7		5		1
	4		1			2		8
5		1						
6	3			1	7			
		9	3	4	2	1		
			8	6			3	4
						6		5
9		5			1		8	
1		7		3	6			9

## Moyen

				9				
					6	2		
				1	8	5	9	4
	1				5		4	8
	5	8	1	6	4	9	7	
7	2		9				5	
5	8	2	4	9				
	7	6						
			5					

## Difficile

		5	1	3			2	
	2				5			
1		8		9				
		4		5		1		3
5		2		1		7		
			7		9		1	
			8				7	
6			4	1	8			

## Expert

7						6		
	2		5		9			
	9		2	4				
		8			4		9	
1	7						3	2
	4	3				1		
				2	8		5	
		6		3		8		
	7							1

## Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9.  
Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case,  
la même ligne ou la même colonne.

## Solution sudoku d'hier

## Facile

5	8	3	2	6	7	9	1	4
2	1	6	4	5	9	7	3	8
7	9	4	3	1	8	6	2	5
8	6	1	5	3	4	2	9	7
4	7	5	9	2	1	3	8	6
3	2	9	8	7	6	5	4	1
1	3	2	6	8	5	4	7	9
9	5	7	1	4	3	8	6	2
6	4	8	7	9	2	1	5	3

## Moyen

8	6	5	9	1	4	3	2	7
2	4	3	8	7	6	1	5	9
7	9	1	5	2	3	6	8	4
4	8	7	2	3	5	9	1	6
5	3	9	7	6	1	2	4	8
6	1	2	4	8	9	5	7	3
3	5	6	1	4	8	7	9	2
9	2	4	3	5	7	8	6	1
1	7	8	6	9	2	4	3	5

## Difficile

9	5	4	2	6	8	7	1	3
2	3	1	5	7	4	6	8	9
7	6	8	9	3	1	2	5	4
1	4	5	7	9	2	8	3	6
8	9	2	6	4	3	5	7	1
6	7	3	8	1	5	9	4	2
3	8	9	1	5	6	4	2	7
4	2	7	3	8	9	1	6	5
5	1	6	4	2	7	3	9	8

## Expert

4	9	7	8	1	5	3	6	2
1	3	5	2	6	4	8	7	9
2	6	8	9	7	3	5	4	1
7	5	3	1	9	6	2	8	4
9	1	2	5	4	8	7	3	6
8	4	6	3	2	7	1	9	5
3	8	9	4	5	1	6	2	7
5	7	4	6	8	2	9	1	3
6	2	1	7	3	9	4	5	8

## Recettes

## Tarte au chocolat

## Pour la pâte

1 pâte sablée  
 Pour la garniture  
 500 g de crème liquide  
 300 g de chocolat noir pâtisseries  
 2 oeufs

## Préparation :

1- Garnissez un moule avec la pâte sablée et faites-la cuire à blanc (sans garniture) à 170°C de 30 à 35 minutes. Adaptez le temps de cuisson selon votre four, certains ne nécessitent qu'une vingtaine de minutes.

Laissez le four en route pour la cuisson de la tarte garnie.

2- Faites fondre le chocolat au four à micro-ondes ou au bain-marie.

Quand les 3/4 sont fondus, lissez hors du feu.

Ajoutez les oeufs au chocolat et mélangez bien.

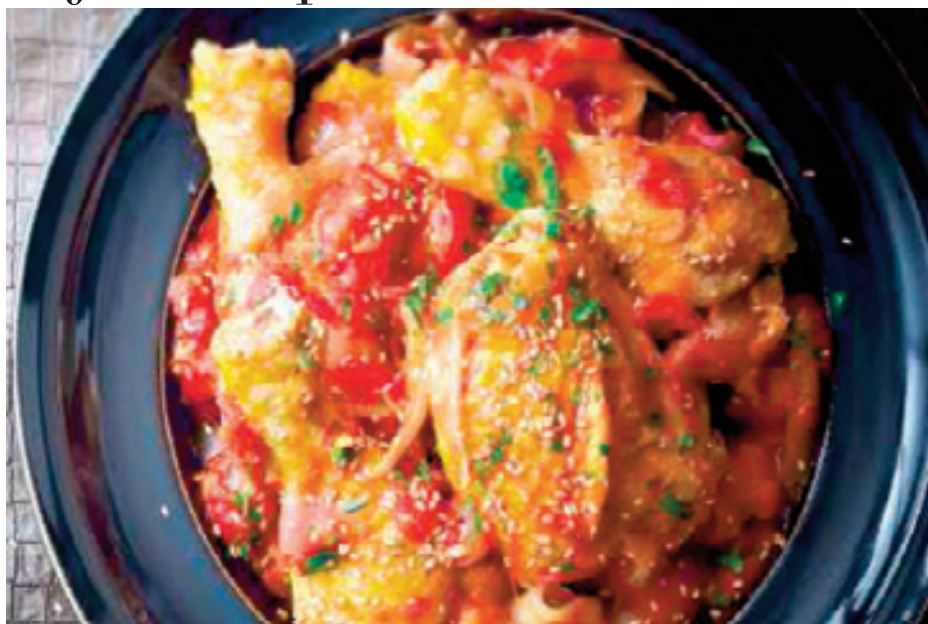
Ajoutez la crème liquide au mélange et mélangez bien. La mélange va épaissir car le chocolat est encore un peu chaud.

3- Versez la crème au chocolat sur le fond de tarte, lissez la surface puis enfournez toujours à 170°C ou Th.6 pendant une quinzaine de minutes. Le mélange doit être pris.

Dégustez-la à peine tiède.



## Tajine de poulet à la tomate



## Ingrédients

4 cuisses de poulet  
 1 oignon  
 2 gousses d'ail  
 1 cuillère à café de graines de coriandre  
 1 cuillère à café de cannelle  
 1 cuillère à café de gingembre en poudre  
 1 cuillère à café de mélange de safran  
 Une brique de coulis de tomates  
 2 cuillères à soupe de miel d'oranger  
 2 cuillères à soupe d'huile d'olive  
 Sel

## Préparation

Dans une cocotte faites revenir les morceaux de poulet dans l'huile d'olive pendant 10 minutes et réservez.

Dans la même cocotte, faites revenir l'oignon émincé, l'ail et les épices pendant 5 minutes.

Remettez les morceaux de poulet, versez un verre d'eau et salez légèrement.

Laissez cuire pendant 10 minutes.

Ajoutez le miel, mélangez puis le coulis de tomates et laissez mijoter pendant 30 minutes.



  
 Ministère de l'Éducation, National Institute of Studies and Scientific Research  
 Académie Royale d'Éducation et de Formation  
 Région de Marrakech-Sud  
 Direction provinciale de Chichaoua

**AVIS D'APPEL D'OFFRES  
OUVERT SUR OFFRES DE PRIX  
N°: 40/2023/CPCT  
« Séance publique »**

Le 09 mai 2023 à 10:00 Heures, il sera procédé dans les bureaux de la Direction Provinciale de Chichaoua relevant de l'AREF-MS (Av. Mohamed VI, Hay Mohammadi – CU Chichaoua), à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour :

lot n°	OBJET	Montant de l'Estimation	Montant de cautionnement provisoire
01	Prestations de surveillance et de gardiennage des locaux de vingt-quatre (24) établissements primaires, situés au cercle de Mrouga, relevant de la Direction Provinciale de Chichaoua	1 706 432,13 dhs (Un Million Sept Cent Huit Mille Quatre Cent Treize-Dix Dirhams 13 centimes)	25 000,00 Dhs (vingt-cinq mille dirhams)
02	Prestations de surveillance et de gardiennage des locaux de vingt et un (21) établissements primaires, situés au cercle d'Imintanout, relevant de la Direction Provinciale de Chichaoua	1 499 478,11 dhs (Un Million Quatre Cent Quatre-Vingt-Sept Mille Huit Cent Soixante-Dix-huit Dirhams 11 centimes)	22 000,00 Dhs (vingt-deux mille dirhams)
03	Prestations de surveillance et de gardiennage des locaux de vingt (20) établissements primaires, situés au cercle de Chichaoua, relevant de la Direction Provinciale de Chichaoua	1 423 603,04 dhs (Un Million Quatre Cent Vingt-Trois Mille Six Cent Quatre-Vingt-Trois Dirhams 44 centimes)	21 000,00 Dhs (vingt et un mille dirhams)
04	Prestations de surveillance et de gardiennage des locaux de dix-neuf (19) établissements primaires, situés au cercle de Mejjat, relevant de la Direction Provinciale de Chichaoua	1 423 603,04 dhs (Un Million Quatre Cent Vingt-Trois Mille Six Cent Quatre-Vingt-Trois Dirhams 44 centimes)	21 000,00 Dhs (vingt et un mille dirhams)

Le dossier de l'appel d'offres peut être retiré auprès du service des affaires administratives et financières, des constructions, des équipements et du patrimoine à la Direction Provinciale de Chichaoua, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat « [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) ».

La présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents se feront exclusivement par voie électronique conformément à l'arrêté de la Ministre de l'Économie et des finances N°1982-21 du 14 décembre 2021.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation

**N° 2550/PA**

  
 Ministère de l'Éducation, National Institute of Studies and Scientific Research  
 Académie Royale d'Éducation et de Formation  
 Région de Marrakech-Sud  
 Direction provinciale de Chichaoua

**AVIS D'APPEL D'OFFRES  
OUVERT SUR OFFRES DE PRIX  
N°: 40/2023/CPCT  
« Séance publique »**

Le 09 mai 2023 à 10:00 Heures, il sera procédé dans les bureaux de la Direction Provinciale de Chichaoua relevant de l'AREF-MS (Av. Mohamed VI, Hay Mohammadi – CU Chichaoua), à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour :

lot n°	OBJET	Montant de l'Estimation	Montant de cautionnement provisoire
01	Prestations de service de nettoyage des locaux des établissements primaires, situés aux cercles de Mejjat et Imintanout, relevant de la Direction Provinciale de Chichaoua	1 957 063,68 dhs (Un Million Neuf Cent Cinquante-Sept Mille Soixante-Trois Dirhams 68 centimes)	28 000,00 Dhs (vingt-huit mille dirhams)
02	Prestations de service de nettoyage des locaux des établissements primaires, situés aux cercles de Chichaoua et Mrouga, relevant de la Direction Provinciale de Chichaoua	1 823 627,52 dhs (Un Million Huit Cent Vingt-Trois Mille Six Cent Vingt-Sept Dirhams 52 centimes)	26 000,00 Dhs (vingt-six mille dirhams)

Le dossier de l'appel d'offres peut être retiré auprès du service des affaires administratives et financières, des constructions, des équipements et du patrimoine à la Direction Provinciale de Chichaoua, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat « [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) ».

La présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents se feront exclusivement par voie électronique conformément à l'arrêté de la Ministre de l'Économie et des finances N°1982-21 du 14 décembre 2021.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation

**N° 2551/PA**

**ROYAUME DU MAROC**  
 Ministère de l'Équipement et de l'Eau  
 Direction Provinciale de l'Équipement  
 de Transport, de la Logistique et de l'Eau de Khémisset

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT  
N°: 04/2023/KH**

Le 11/05/2023 à 10h00 il sera procédé dans les bureaux de Mr. le Directeur Provincial de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'Eau de Khémisset à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :

**Fourniture des panneaux de signalisation et mise en place des glissières de sécurité pour le réseau routier de la Direction Provinciale de l'Équipement et de l'Eau de Khémisset.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement du Bureau des Marchés de la DPETLE de Khémisset, Rue Kadi Ayad, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **6.000,00 Dhs (Six mille Dirhams)**.  
L'estimation des coûts des prestations établi par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : **422.400,00 Dhs (Quatre cent vingt deux mille quatre cent Dirhams)**.  
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des Marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport et de la Logistique et de l'Eau de Khémisset, Rue Kadi Ayad ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les envoyer, par voie électronique, dans le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation. **Le dossier technique** comprend les pièces suivantes :

**Pour les concurrents installés au Maroc**  
Les concurrents devront fournir une copie légalisée (certifiée conforme à l'original) du certificat de qualification et de classification :  
Il est exigé pour le présent appel d'offres le secteur, la classe Minimale et les qualifications suivantes :

SECTEUR	CLASSE	QUALIFICATIONS EXIGÉES
X (Travaux de signalisation verticale et équipement de sécurité)	3	X2(Travaux de signalisation verticale et équipement de sécurité)

**Pour les concurrents non installés au Maroc**  
Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique prévu à l'article 4-B-b du règlement de consultation.

**N° 2552/PA**

**ROYAUME DU MAROC**  
 Ministère de l'Équipement et de l'Eau  
 Direction Provinciale de Khémisset

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT  
N°: 05/2023/KH**

Le 11/05/2023 à 10h30 il sera procédé dans les bureaux de Mr. le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Khémisset à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :

**Travaux d'environnement et entretien des ouvrages d'assainissement au niveau de la RR402, et de la RP4316 Province de Khémisset (Plan de Compagne 2023).**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement du Bureau des Marchés de la DPETLE de Khémisset, Rue Kadi Ayad, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **4.000,00 DH (Quatre mille Dirhams)**.  
L'estimation des coûts des prestations établi par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : **265.920,00 Dhs (Deux cent soixante cinq mille neuf cent vingt Dirhams)**.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des Marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau et de l'Eau de Khémisset, Rue Kadi Ayad ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
- Soit les envoyer, par voie électronique, dans le portail des marchés publics ;

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation. **Le dossier technique** comprend les pièces suivantes :

**Pour les concurrents installés au Maroc**  
Les concurrents devront fournir une copie légalisée (certifiée conforme à l'original) du certificat de qualification et de classification :  
Il est exigé pour le présent appel d'offres le secteur, la classe Minimale et les qualifications suivantes :

SECTEUR	CLASSE	QUALIFICATIONS EXIGÉES
B (Travaux routiers et voiries urbaines)	5	B1 (Travaux de terrassements routiers courant) B3 (Ouvrages d'assainissement routier et traitement de l'environnement)

**Pour les concurrents non installés au Maroc**  
Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique prévu au deuxième § de l'article 4-II du règlement de consultation.

**N° 2553/PA**

**LADIDRA**  
R.C : 346925  
**AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL**  
I.- Aux termes de la décision extraordinaire du 5 avril 2023, de la société "LADIDRA", au capital de 10.000,00 dh et ayant son siège social à Casablanca, 12, Rue Sabri Boujmaa Terétag Apt 6, l'associé unique décide d'augmenter le capital social de 10.000 dh à 3.000.000 dh.  
II.- L'associé unique, en décision extraordinaire du 5 avril 2023, a décidé :  
\* Augmentation du capital social  
\* Mise à jour des statuts  
III.- Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal du Commerce de Casablanca, le 11 avril 2023 sous le numéro 865820.  
N° 2558/PA

ROYAUME DU MAROC

Ministère de l'Équipement et de l'Eau  
Direction Provinciale de l'Équipement du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Khémisset  
**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**  
N°: 03/2023/KH  
Le 09/05/2023 à 10h30, il sera procédé dans les bureaux de Mr. le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Khémisset à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :  
Fourniture d'émulsion de bitume pour l'entretien du réseau routier de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Khémisset - (Plan de Campagne 2023).  
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuite-

ment du Bureau des Marchés de la DPETLE de Khémisset, Rue Kadi Ayad, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'État : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)  
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 6.500,00 DH (Six mille cinq cent Dirhams).  
L'estimation des coûts des prestations établis par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : 434.400,00 Dhs (Quatre cent trente quatre mille quatre cent Dirhams).  
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.  
Les concurrents peuvent :  
- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé

de réception au bureau précité ;  
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des Marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de

l'Eau de Khémisset, Rue Kadi Ayad ;  
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;  
- Soit les envoyer, par voie

électronique, dans le portail des marchés publics ;  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.  
N° 2559/PA

ROYAUME DU MAROC  
Ministère de l'Équipement et de l'Eau  
Direction Provinciale de l'Équipement du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Khémisset

**AVIS DE REPORT**  
DE L'APPEL D'OFFRES N° 02/2023/KH

Il est porté à la connaissance des soumissionnaires désirants participer à l'appel d'offre ouvert n° 02/2023/KH relatif aux « Fourniture de matériaux de construction pour l'entretien du réseau routier de la DPETLE de Khémisset (Plan de Campagne 2023) » que la date d'ouverture des plis est reportée pour le 09/05/2023 à 10h00 au lieu du 18/04/2023 à 10h00.

Le reste sans changement.

N° 2554/PA

**CASB** Baïa  
الجمعية المغربية للتجارة الإلكترونية

**Société de développement local**  
« CASABLANCA BAÏA S.A »

**AVIS RECTIFICATIF N°1**  
De l'appel d'offres sur offre de prix N° AO/CB/04/2023 relatif à l'achat de petit matériel et d'articles d'habillement pour les activités de lutte contre les animaux errants, de salubrité et d'hygiène

La société Casablanca Baïa porte à la connaissance des concurrents et du grand public qu'une modification est apportée à l'appel d'offres N° AO/CB/04/2023 publié le 5 Avril 2023 dans les journaux LIBÉRATION N°9889 ET ALTIHAD ELCHTIRAO N° 13418 :

**Modification apportée au règlement de consultation :**

Article 16 : Tableau des échantillons  
- Changement des numéros des prix unitaires sur le tableau des échantillons à la page 10 du règlement de consultation

Toutes les autres clauses de cet appel d'offres restent inchangées.

Le règlement de consultation rectifié peut être retiré au bureau d'ordre de la société Casablanca Baïa sis à l'adresse ci-dessous indiquée ou le télécharger du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

14, Avenue Mers Sultan – 4ème étage, N°19 – (20180) Casablanca

Pour toutes informations supplémentaires veuillez contacter  
La société CASABLANCA BAÏA  
Tél : +212 5 22 36 87 74 / Fax : +212 5 22 36 87 73  
[casabala@casabala.ma](mailto:casabala@casabala.ma)

N° 2555/PA

**Royaume du Maroc**

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DU PRÉSCOLAIRE ET DES SPORTS  
ACADÉMIE RÉGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION  
Néjma Warbach-Safi  
Direction Provinciale de Safi

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX**  
N° 06/SE/2023

Il sera procédé, dans les bureaux de la direction provinciale (service des affaires administratives et financières), site à : Rue Damas Ville Nouvelle- Safi à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :

AD N°	Objet	Estimation des coûts des prestations en DH TTC	Cautionnement provisoire	Heure d'ouverture des plis
06/SE/2023	L'ACHAT DE FOURNITURES D'ENTRETIEN ET DE DÉSINFECTION POUR LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT RELÉVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE SAFI EN UN SEUL LOT.	30 900,00 DH TTC (VINGT MILLE NEUF CENT SOIXANTE DIX DIXIÈMES ET QUATRE CENT DIXIÈMES TTC)	Deux mille dirhams (2000,00 DH)	09/05/2023 A 10 H 00 H

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de la direction provinciale (service des affaires administratives et financières), site à : Rue Damas Ville Nouvelle- Safi. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 du 8 Joumada I (20 Mars 2013).

Les concurrents peuvent :

- déposer contre récépissé leurs plis à l'unité des Achats, service des affaires administratives et financières, au sein de la direction provinciale de Safi.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit déposés par voie électronique selon Les Dispositions de l'arrêté de la ministre de l'économie et des finances n° 1982-21 du 9 Joumada I 1443 (14 décembre 2021) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les échantillons exigés par les dossiers d'appels d'offres doivent être déposés au service des affaires administratives et financières, site à : Rue Damas Ville Nouvelle- Safi avant le 09/05/2023 à 12h00 (heure limite pour le dépôt des échantillons).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

N° 2556/PA

**Royaume du Maroc**

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DU PRÉSCOLAIRE ET DES SPORTS  
ACADÉMIE RÉGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION  
Néjma Warbach-Safi  
Direction Provinciale de Safi

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX**  
N° 07/SE/2023

Il sera procédé, dans les bureaux de la direction provinciale (service des affaires administratives et financières), site à : Rue Damas Ville Nouvelle- Safi à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :

AD N°	Objet	Estimation des coûts des prestations en DH TTC	Cautionnement provisoire	Heure d'ouverture des plis
07/SE/2023	L'achat de fournitures d'hygiène et de bain destinées aux élèves internes des lycées collégiels et qualifiants relevant de la direction provinciale de Safi en un seul lot.	307 000,00 DH TTC (TROIS CENT SEPT MILLE TROIS CENT DIXIÈMES DIXIÈMES TTC)	Quatre mille dirhams (4000,00 DH)	09/05/2023 A 10 H 00 H

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de la direction provinciale (service des affaires administratives et financières), site à : Rue Damas Ville Nouvelle- Safi. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 du 8 Joumada I (20 Mars 2013).

Les concurrents peuvent :

- déposer contre récépissé leurs plis à l'unité des Achats, service des affaires administratives et financières, au sein de la direction provinciale de Safi.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit déposés par voie électronique selon Les Dispositions de l'arrêté de la ministre de l'économie et des finances n° 1982-21 du 9 Joumada I 1443 (14 décembre 2021) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les échantillons exigés par les dossiers d'appels d'offres doivent être déposés au service des affaires administratives et financières, site à : Rue Damas Ville Nouvelle- Safi avant le 09/05/2023 à 12h00 (heure limite pour le dépôt des échantillons).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

N° 2557/PA



**SOCIÉTÉ «GASOIL IN» SARL/AU**  
Constitution

Aux termes d'un acte S.S.P à Taourirt en date du 15/11/2022, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée associée unique dont les caractéristiques sont les suivantes: Dénomination: «GASOIL IN» SARL/AU. Objet: Marchand de Carburants ou Combustibles Liquides, Huiles et Graisses Industrielles, Alcool Dénaturé, Mazout en Gros; Négociant.

Siège Social: Bouknadel Hay Zitouna Chaïma 1, Oujda. Durée: 99 ans. Capital Social: Cent Mille Dirhams (100.000,00dhs). Associé: MAARAD Ilyass CIN N°FC57697, propriétaire de 1000 parts sociales. Gérance: MAARAD Ilyass CIN N°FC57697. Le dépôt légal a été effectué au tribunal de Commerce d'Oujda le 02/01/2023 sous le N°2284, RC N° 40373.

**N° 2560/PA**

**FICASUD SARL**  
61, Rue Yougoslavie, Passage Ghandouri Bloc E, N° 7 Guéliz, Marrakech  
Tél : 05 24 44 77 29 / 42 32 81  
Fax : 05 24 44 76 77  
«MANZIL LA TORTUE» SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE  
AU CAPITAL SOCIAL DE 10.000,00 DH  
SIEGE SOCIAL : KM 12, ROUTE DE OUARZAZATE, DOUAR GZOULA, COMMUNE AL OUIDANE - SYBA MARRAKECH

Aux termes de l'Assemblée générale extraordinaire datée du 06/03/2023, il a été décidé :

- La ratification de la cession de 33 parts de Mr ANDRE LECHAT de 100,00 DH à Mr GREGORY GEORGES PETIT ;
  - La ratification de la cession de 17 parts de Mr ANDRE LECHAT de 100,00 DH à Mr JOAQUIM VELOSO ;
  - La ratification de la cession de 16 parts de Mme PASCALE BARRUCAND (Ep LECHAT) de 100,00 DH à Mr JOAQUIM VELOSO ;
  - La ratification de la cession de 33 parts de Mme PASCALE BARRUCAND (Ep LECHAT) de 100,00 DH à Mr VINCENT MAURICE NICOLAS MEUNIER ;
  - Mr ANDRE LECHAT cède 1.505.574,40 dh à Mr VINCENT MAURICE NICOLAS MEUNIER ;
  - Mr ANDRE LECHAT cède 1.461.292,80 dh à Mr GREGORY GEORGES PETIT ;
  - Mr ANDRE LECHAT cède 1.461.292,80 dh à Mr JOAQUIM VELOSO ;
  - La sortie d'un associé de la société, notamment Mr ANDRE LECHAT ;
  - L'intégration de trois nouveaux associés dans la société notamment Mr GRIGORY GEORGES PETIT, Mr JOAQUIM VELOSO et Mr VINCENT MAURICE NICOLAS MEUNIER ;
  - L'adoption d'une nouvelle forme des statuts ;
  - Questions diverses.
- Le dépôt légal sera effectué

au greffe du Tribunal de Commerce de Marrakech, le 07/04/2023 sous le n° 146771.

Pour extrait et mention  
**N° 2561/PA**

**FICASUD SARL**  
61, Rue Yougoslavie, Passage Ghandouri Bloc E, N° 7 Guéliz, Marrakech  
Tél : 05 24 44 77 29 / 42 32 81  
Fax : 05 24 44 76 77  
«MANZIL LA TORTUE» SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE  
AU CAPITAL SOCIAL DE 10.000,00 DH  
SIEGE SOCIAL : KM 12, ROUTE DE OUARZAZATE, DOUAR GZOULA, COMMUNE AL OUIDANE - SYBA MARRAKECH

Aux termes de l'Assemblée générale extraordinaire datée du 06/03/2023, il a été décidé :

- La démission de Mr ANDRE LECHAT et Mme PASCALE BARRUCAND (Ep LECHAT) de leurs postes de cogérants de la société et leur donne quitus général et sans réserve pour leur période de gestion ;
  - De nommer trois nouveaux cogérants de la société pour une durée illimitée avec les pouvoirs les plus étendus et qui peuvent agir séparément notamment Mr GREGORY GEORGES PETIT, Mr JOAQUIM VELOSO et Mr VINCENT MEUNIER ;
  - Questions diverses.
- Le dépôt légal sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Marrakech, le 07/04/2023 sous le n° 146768.

Pour extrait et mention  
**N° 2562/PA**

**ROYAUME DU MAROC**  
MINISTRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE D'EL JADIDA  
SECRETARIAT GENERAL D.A.A./S.B.M  
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT  
N°15/2023/BG

Le 08 mai 2023 à 10 :00 heures, Il sera procédé, dans la salle de réunion au siège de la Province d'El Jadida à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix suivant: travaux d'aménagement des bâtiments administratifs relevant de la province d'El Jadida:

- Lot N°1: Caidats : Sidi Smail, Ouled Frej, Saïss Et Ouled Hamdane au cercle Sidi Smail.
- Lot N°2: Caidats : od bouaziz sud, od bouaziz nord, od hçine, od aïssa et siège cercle au cercle el jadida.
- Lot N°3: Pachalik Bir Jdid et caidats: Lambarza Essahel, Chtouka, Sidi Ali Ben Hamdouch et siège cercle au cercle Azemmour et caidats: Ouled Rahmoune, haouzia et siège cercle au cercle haouzia.
- Lot N°4: 1ère, 3ème, 4ème, 5ème, 6ème et 7ème annexes administratives à la ville El Jadida et 1ère anexe administrative à la ville Azemmour.

Le cautionnement provisoire de chaque lot est fixé à la somme comme suit :  
- Lot N°1: 50.000,00 dh (cinquante mille dh).  
- Lot N°2: 60.000,00 dh (soixante mille dh).  
- Lot N°3: 40.000,00 dh (quarante mille dh).  
- Lot N°4: 20.000,00 dh (vingt mille dh).  
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée comme suit:  
- Lot N°1: 2.391.972,00 dh (deux million trois cent quatre vingt et onze mille neuf cent soixante douze dh TTC).  
- Lot N°2: 2.540.172,00 dh (deux million cinq cent quarante mille cent soixante douze dh TTC).  
- Lot N°3: 2.174.850,00 dh (deux million cent soixante quatre mille huit cent cinquante dh TTC).  
- Lot N°4: 1.008.966,00 dh (un million huit mille neuf cent soixante six dh TTC).  
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Bureau du service du budget et Marchés/ division des affaires administratives province el jadida, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics [www.marchés-publics.gov.ma](http://www.marchés-publics.gov.ma).

Le contenu et la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 du décret n° 2.12.349 du 08 Joumada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics. Les concurrents doivent obligatoirement déposer leurs dossiers par voie électronique au site [www.marchés-publics.gov.ma](http://www.marchés-publics.gov.ma). Conformément à l'arrêté du Ministre de l'Économie et des finances n°1982-21 du 9 Joumada I 1443 (14 décembre 2021) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires.

**N° 2563/PA**

**Royaume du Maroc**  
Ministère de l'Intérieur  
Wilaya de la Région de Béni Mellal Khenifra  
Province de Béni-Mellal  
Secrétariat Général  
DBM  
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT  
N° 02/BG/2023

Le 11/05/2023 à 10 heures, il sera procédé, dans les bureaux de Secrétariat Général de la province de Béni-Mellal (DBM) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix relatifs à :

ELABORATION DES ETUDES TECHNIQUES ET SUIVI DES TRAVAUX DE DEMOLITION DES EDIFICES DE (09) NEUF MOSQUES MENAÇANT RUINES PROVINCE DE BENI MELLAL.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de la Division du Budget et des Marchés/ Service des Marchés de cette province. Il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchés-publics.gov.ma](http://www.marchés-publics.gov.ma). Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 4.000,00 Dhs (Quatre Mille Dirhams). L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 180.000,00 dhs (Cent Quatre Vingt

Mille Dirhams TTC). Le contenu de la présentation, ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27-29 et 31 du décret n°2-12-349 du 08 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics, telle qu'il a été complété et modifié. Les concurrents peuvent : Conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 4 septembre 2014, relatif à la dématérialisation de la commande publique et à celles de l'article 31 du décret 2-12-349, précité ; - Soit transmettre leurs plis par la voie électronique. - Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit les déposer contre récépissé dans les bureaux de la province de Béni-Mellal (D.B.M./S.M). - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 09 du règlement de la consultation.

• Pour les concurrents installés au Maroc : Copie légalisée du certificat d'agrément, domaine d'activité: D14. • Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu dans l'article 09 du règlement de la consultation.

**N° 2564/PA**

**ROYAUME DU MAROC**  
MINISTRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE D'AZILAL  
GROUPEMENT DES COMMUNES HAUT ET MOYEN ATLAS D'AZILAL  
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT  
N° : 08/2023/B.G.C./PAZ

Le 10 MAI 2023 à 11 Heures il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Président du Groupement Haut et Moyen Atlas d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offres de prix pour L'OUVERTURE LES PISTES DES COMMUNES RELEVANT AU GROUPEMENT DES COMMUNES HAUT ET MOYEN ATLAS PROVINCE AZILAL.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Budget et des Marchés du Groupement Haut et Moyen Atlas d'Azilal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état : [www.marchés-publics.gov.ma](http://www.marchés-publics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : cinquante mille dirhams, (50.000,00 DH). L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : un millions neuf cent soixante-seize mille dirhams, (1 976000,00) DH) Les échantillons des articles 2 à 8 devront être présentés à la SERVICE TECHNIQUE DU Groupe-

ment des Communes Haut et Moyen Atlas d'Azilal-pour examen et appréciation, au plus tard le 09 MAI 2023 à 16 h 30 max avec les documents techniques : - Attestation de conformité sanitaire

- Certificat de conformité - Engagement de garantie - Pour le prix n°1 : échantillon Les concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumadal 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent : - Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ; - Soit les envoyer par voie électronique dans le portail du marché publics ; - Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du Budget et des Marchés du Groupement Haut et Moyen Atlas d'Azilal ; - Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis ; Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 2 du règlement de consultation.

**N° 2565/PA**

**ROYAUME DU MAROC**  
MINISTRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE D'AZILAL  
GROUPEMENT DES COMMUNES HAUT ET MOYEN ATLAS D'AZILAL  
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT  
N° : 09/2023/B.G.C./PAZ

Le 10 MAI 2023 à 12 HEURES il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Président du Groupement Haut et Moyen Atlas d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offres de prix pour L'OUVERTURE LES PISTES DES COMMUNES RELEVANT AU GROUPEMENT DES COMMUNES HAUT ET MOYEN ATLAS PROVINCE AZILAL. Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Budget et des Marchés du Groupement Haut et Moyen Atlas d'Azilal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état : [www.marchés-publics.gov.ma](http://www.marchés-publics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : quarante mille dirhams, (40.000,00 DH). L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : un millions six cent quatre-vingt mille dirhams, (1680000,00) DH

Les concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumadal 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent : - Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ; - Soit les envoyer par voie électronique dans le portail du marché publics ; - Soit déposer contre récé-

pisé leurs plis dans le bureau du Budget et des Marchés du Groupement Haut et Moyen Atlas d'Azilal ; - Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis ; Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 2 du règlement de consultation.

**N° 2566/PA**

**ROYAUME DU MAROC**  
MINISTRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE CHTOUKA AIT BAHA  
SECRETARIAT GENERAL DIVISION TECHNIQUE SERVICE DES MARCHES  
Avis de la consultation architecturale  
n° 15 bis /2023-

Le 09/05/2023 à 10 h . Il sera procédé, à la division des affaires financière de la Province de Chtouka Ait Baha , au bureau n°21, à l'ouverture des plis des architectes relatifs à la consultation architecturale pour : ETUDES ARCHITECTURALES ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN DISPENSAIRE RURAL ET D'UN LOGEMENT DE FONCTION D'INFIRMIER AU DOUAR IDA OUGARANE A LA COMMUNE SIDI BOUSHAB-PROVINCE CHTOUKA AIT BAHA-(P.R.D.T.S 2023 ). Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré au bureau des marchés de la province de chtouka ait baha , il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics [www.marchés-publics.gov.ma](http://www.marchés-publics.gov.ma)

Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de : UN MILION DIRHAMS 00 CTS (1 000 000,00DHS HT )

Le contenu ainsi que la présentation et dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101 et 102 du décret n°2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics et l'arrêté de la ministre de l'économie et des finances n° 21-1982 du 14/12/2021 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires. Les architectes peuvent :

- Soit déposer leurs plis et offre par voie électronique dans le portail des marchés publics
  - Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la province de chtouka ait baha.
  - Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
  - soit les remettre au président du jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 07, 08, et 09 du règlement de la consultation architecturale du projet en question

**N° 2567/PA**

VARIOUS DISTRIBUTION SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL SOCIAL DE 100.000,00 de dirhams  
Siège social : 26 AV MERS SULTAN ETG 1 APT 3 - Casablanca -

I- Au terme d'un acte sous-seing, privé en date du 03/04/2023 à Casablanca, il a été établi les statuts de la société à responsabilité limitée dont les caractéristiques sont les suivantes :  
Objet: la société a pour objet directement: - Import et export marchand ou intermédiaire effectuant\*  
Dénomination: « VARIOUS DISTRIBUTION » -Siège: 26 AV MERS SULTAN ETG 1 APT 3 Casablanca. -Durée: 99 ans. -Capital: 100.000,00 DHS souscrits en numéraire et divisé en 100 parts de 100,00 DHS répartie comme suite: - MR SOFIAN EL BACHIRI : 1000 PARTS. -Gérance: La société est Gérée Et Administrée par : MR SOFIAN EL BACHIRI pour une durée illimitée. -Année sociale: 1er janvier au 31 décembre. II- Le dépôt légal a été effectué au tribunal du commerce de Casablanca sous N° 866029 en date du 11/04/2023. Inscription: la société est inscrite au registre de commerce à Casablanca sous le n° 579225.  
Pour extrait et mention gérance

N° 2568/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE LA SANTÉ  
DELÉGATION PREFECTORALE AIN CHOCK  
CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL AIN CHOCK  
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 05-2023  
(Séance publique)  
RESERVE A LA PME COOPERATIVES, AUX UNIONS DE COOPERATIVES ET A L'AUTO ENTREPRENEUR

Le 09/05/2023 à 10 heures, il sera procédé, à la salle de réunion du Centre hospitalier préfectoral AIN CHOCK (Hôpital MOHAMED SEKKAT), sis, Rue 300 HAY MOULAY ABDELLAH AIN CHOCK CASABLANCA, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre de prix pour :  
BLANCHISSAGE, NETTOYAGE ET DEGRAISSAGE DE LINGE DE L'HOPITAL MOHAMED SEKKAT DU CENTRE NATIONAL DE LEPROLOGIE, DU CENTRE D'HEMODIALYSE LE CENTRE DE DIAGNOSTIC ET LE CENTRE DE REEDUCATION ET READAPTATION FONCTIONNELLE RELEVANT DU CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL AIN CHOCK (PREFECTURE D'ARRONDISSEMENT AIN CHOCK) (LOT UNIQUE) RESERVE A LA PME COOPERATIVES, AUX UNIONS DE COOPERATIVES ET A L'AUTO ENTREPRENEUR  
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau des marchés publics du Centre hospitalier préfectoral AIN CHOCK (L'Hôpital MOHAMED SEKKAT), sis, Rue 300 HAY MOULAY ABDELLAH AIN CHOCK

CASABLANCA, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 5.000,00 dhs (cinq mille dirhams)  
L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 144.000,00 cent quarante quatre mille dirhams TTC  
Le contenu ainsi que la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31, et 148 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.  
Les concurrents peuvent :  
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau

de secrétariat de la Direction des Systèmes d'Information et du Numérique du Ministère de l'Équipement et de l'Eau, Avenue Maa Al Aynayne- Rabat-Agdal;  
- Soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau du secrétariat de la Direction des Systèmes d'Information et du Numérique du Ministère de l'Équipement et de l'Eau, Avenue Maa Al Aynayne- Rabat-Agdal;  
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés publics du Centre hospitalier préfectoral AIN CHOCK (L'Hôpital MOHAMED SEKKAT), sis, Rue 300 HAY MOULAY ABDELLAH AIN CHOCK CASABLANCA  
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.  
- Soit les transmettre par voie électronique au portail des marchés de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

N° 2569/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'EAU,  
Direction des Systèmes d'Information et du Numérique  
APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX

N° 02/2023-DSIN  
Le Lundi 08 Mai 2023 à 10h00 il sera procédé, dans la salle de réunion de la Direction des Systèmes d'Information et du Numérique du Ministère de l'Équipement et de l'Eau Avenue Maa Al Aynayne- Rabat-Agdal, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour objet : MAINTENANCE DU SYSTEME DE QUALIFICATION ET CLASSIFICATION DES ENTREPRISES ET LABORATOIRES DE BTP ET AGREMENTS DES BUREAUX D'ETUDES DU MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'EAU  
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau du secrétariat de la Direction des Systèmes d'Information et du Numérique du Ministère de l'Équipement et de l'Eau Avenue Maa Al Aynayne- Rabat-Agdal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
Le cautionnement provisoire est fixé à : (Dix mille Dirhams) 10 000,00 Dirhams  
L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Un million

trente-deux mille Dirhams Toutes Taxes Comprises (1 032 000,00 DH TTC).  
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31, et 148 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.  
Les concurrents peuvent :  
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau

de secrétariat de la Direction des Systèmes d'Information et du Numérique du Ministère de l'Équipement et de l'Eau, Avenue Maa Al Aynayne- Rabat-Agdal;  
- Soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau du secrétariat de la Direction des Systèmes d'Information et du Numérique du Ministère de

l'Équipement et de l'Eau, Avenue Maa Al Aynayne- Rabat-Agdal;  
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.  
- Conformément à l'arrêté du Ministre de l'Économie et des Finances n° 1982-21 du 9 joursada 1 1443 (14 septembre 2021) relatif à la dématérialisation des pro-

cédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires, les concurrents doivent, transmettre leurs dossiers par voie électronique via le portail des marchés publics. [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.

N° 2570/PA

ROYAUME DU MAROC  
AGENCE NATIONALE DES PORTS  
DIRECTION REGIONALE DES PORTS DE SAFI  
DEPARTEMENT DU PORT D'ESSAOUIRA

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT  
05/AOO/DRPS-ANP/2023

## SEANCE PUBLIQUE

Le 09/05/2023 à 11h00 Il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Régionale des Ports de Safi

à l'ouverture des plis de l'appel d'offres relatif à l'appel d'offres sur offres de prix, pour :

**PRESTATION DE NETTOYAGE DE LA PLAGE D'ESSAOUIRA PENDANT LA PERIODE D'ESTIVAGE 2023 = Opération plages propres 2023 =**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à ANP-DIRECTION REGIONALE DES PORTS DE SAFI auprès de la Division Support.

Il peut également être téléchargé à partir du portail marocain des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma), dans les conditions prévues à l'article 19 du règlement du 09 Mai 2014 fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'ANP ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: **4 000,00 QUATRE MILLE DIRHAMS**

L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est de: **240 386,40 TTC**

**DEUX CENT QUARANTE MILLE TROIS CENT QUATRE VINGT SIX DIRHAMS QUARANTE CENTIMES TOUTE TAXES COMPRISES**

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du règlement fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'ANP.

## LES CONSIGNES GENERALES:

\*Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de la DIRECTION REGIONALE DES PORTS DE SAFI/ DIRECTION DU PORT DE SAFI ATLANTIQUE au Safi Ville.

\*Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité à l'adresse suivante : ANP-DIRECTION REGIONALE DES PORTS DE SAFI (PORT DE SAFI)

\*Soit les envoyer, par voie électronique conformément à l'arrêté du Ministre de l'Économie et des Finances n° 1982-21 en date du 14/12/2021 ;

\*Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Il est prévu une séance des lises et une réunion d'information qui auront lieu le: **25/04/2023 à 11h00 DEPARTEMENT DU PORT D'ESSAOUIRA**

LES PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR SONT CELLES PREVUES PAR L'ARTICLE 12 DU REGLEMENT DE LA CONSULTATION.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'ANP- DIRECTION REGIONALE DES PORTS DE SAFI/ auprès de la Division Support- Bureau des Marchés -au Port de Safi -  
Tel: 05 24 46 42 29 - 05 24 46 29 05 - 06 20 69 42 29 - Fax: 05 24 46 28 64.

N° 2571/PA

ROYAUME DU MAROC  
AGENCE NATIONALE DES PORTS  
DIRECTION REGIONALE DES PORTS DE SAFI  
DEPARTEMENT DU PORT D'ESSAOUIRA

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT  
06/AOO/DRPS-ANP/2023

## SEANCE PUBLIQUE

Le 09/05/2023 à 11h00 Il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Régionale des Ports de Safi

à l'ouverture des plis de l'appel d'offres relatif à l'appel d'offres sur offres de prix, pour :

**PRESTATIONS D'ANIMATION, DE SENSIBILISATION ET D'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT A LA PLAGE D'ESSAOUIRA = Opération plages propres 2023 =**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à ANP-DIRECTION REGIONALE DES PORTS DE SAFI auprès de la Division Support.

Il peut également être téléchargé à partir du portail marocain des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma), dans les conditions prévues à l'article 19 du règlement du 09 Mai 2014 fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'ANP ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: **4 000,00 QUATRE MILLE DIRHAMS**

L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est de: **266 290,00 TTC**

**DEUX CENT SOIXANTE SIX MILLE DEUX CENT QUATRE VINGT DIRHAMS TOUTE TAXES COMPRISES**

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du règlement fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'ANP.

## LES CONSIGNES GENERALES:

\*Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de la DIRECTION REGIONALE DES PORTS DE SAFI ET DIRECTION DU PORT DE SAFI ATLANTIQUE au Safi Ville.

\*Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité à l'adresse suivante : ANP-DIRECTION REGIONALE DES PORTS DE SAFI (PORT DE SAFI)

\*Soit les envoyer, par voie électronique conformément à l'arrêté du Ministre de l'Économie et des Finances n° 1982-21 en date du 14/12/2021 ;

\*Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Il est prévu une séance des lises et une réunion d'information qui auront lieu le: **25/04/2023 à 11h00 DEPARTEMENT DU PORT D'ESSAOUIRA**

LES PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR SONT CELLES PREVUES PAR L'ARTICLE 12 DU REGLEMENT DE LA CONSULTATION.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'ANP- DIRECTION REGIONALE DES PORTS DE SAFI/ auprès de la Division Support- Bureau des Marchés -au Port de Safi -  
Tel: 05 24 46 42 29 - 05 24 46 29 05 - 06 20 69 42 29 - Fax: 05 24 46 28 64.

N° 2572/PA



**CONSTITUTION**  
 Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 10/03/2023 à Casablanca, il a été établi les statuts d'une SARL AU, dont les caractéristiques sont les suivantes :  
**DENOMINATION** : «CABINET DE KINESITHERAPIE YASSER MED-S.A.R.L.A.U»  
**OBJET** : MASSEUR-KINESITHERAPEUTE  
**SIÈGE SOCIAL** : DIAR EL ANDALOUS 2, RDC, IMM 1 GH 4, TR 02, N°3, BOUSKOURA, NOUVEAU-CASABLANCA.  
**DURÉE** : 99 ans.  
**CAPITAL SOCIAL** : 100.000,00 DHS, divisé en 1000 Parts Sociales de 100,00 DHS chacune libérées en espèce et réparties comme suit :  
**MR. MOHAMMED YASSIR ABOUDDAFRE** : 1000 PARTS SOCIALES  
**TOTAL** : 1000 PARTS SOCIALES  
**ANNEE SOCIALE** : Commence le 1er Janvier et finit le 31 Décembre de chaque année.  
**GERANCE** : La société est gérée par MR. MOHAMMED YASSIR ABOUDDAFRE pour une durée illimitée.  
**DEPOT LEGAL** : Le dépôt légal a été effectué au secrétariat greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 27/03/2023 Sous le N°864287 et la société a été immatriculée au registre de commerce sous le N°577435

N° 2573/PA

Agence Marocaine de Développement de la Logistique (AMDL) AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERTS SUR OFFRES DE PRIX N°02/2023 - SEANCE PUBLIQUE (RESERVE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES NATIONALES) Lemardi 09mai2023a10 heures, il sera procédé dans les bureaux de l'Agence Marocaine de Développement de la Logistique (AMDL) siseau : 11, Rue Al Kayraouane (Angle Avenue d'Alger), Hassan - Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix n°02/2023 ayant pour objet :  
 - Nettoyage et entretien des locaux du siège de l'Agence Marocaine de Développement de la Logistique (AMDL).  
 Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Département Achats et Affaires Générales de l'AMDL, siseau l'adresse indiquée ci-dessus.  
 Il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)  
 - Le cautionnement provisoire est fixé à cinq mille dirhams (5.000,00 DH) ;  
 - Le coût estimatif s'élève à Deux cent cinquante-deux mille cinq cent six dirhams et quatre-vingt-huit centimètres taxes comprises (252 506,88DH TTC).  
 - Les échantillons, Les notices techniques et la matrice de conformité indiquée à l'article 14du Règlement de Consultation

doivent être déposés à l'AMDL au plus tard le lundi 08mai 2023a10 heures.  
 Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 28 et 29 du règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de l'Agence Marocaine de Développement de la Logistique.  
 Les plis peuvent, au choix des concurrents :  
 - Soit être déposés, contre récépissé, dans le bureau du chef du Département Achats et Affaires Générales de l'AMDL ;  
 - Soit être envoyés, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;  
 - Soit être remis, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis ;  
 - Soit les transmettre par voie électronique via le site web [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles6 et 7du règlement de la consultation du présent appel d'offres conformément à l'article25 du règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de l'Agence Marocaine de Développement de la Logistique.  
 Une visite des lieux est prévue pour le mardi 25avril2023 à 10h00, du siège de l'Agence Marocaine de Développement de la Logistique siseau : N°11, Rue Al Kayraouane (Angle Avenue d'Alger), Hassan - Rabat.  
 En application de l'arrêté du ministre de l'Economie et des Finances n° 3011-13 du 24 di al hija 1434 (30 octobre 2013) portant application de l'article 139du règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de l'AMDL, le présent appel d'offres est réservé aux petites et moyennes entreprises nationales, ainsi les concurrents doivent présenter les pièces complémentaires prévues par le règlement de la consultation.  
 Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au Département Achats et Affaires Générales de l'Agence Marocaine de Développement de la Logistique, siseau : 11, Rue Al Kayraouane (Angle Avenue d'Alger), Hassan - Rabat Tél : +212538 009 293, Fax : +212537 761 668.

N° 2574/PA

**ROYAUME DU MAROC**  
**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE DU PRÉSCOLAIRE ET DES SPORTS**  
**ACADEMIE REGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION MARRAKCH - SAFI**  
**DIRECTION PROVINCIALE D'EL KELAA DES SRAGHNA**  
**AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT**

**SUR OFFRES DE PRIX N° 06/2023/FDR-KS**  
 Le 08/05/2023 à 10 H, il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale d'El Kelaa des Sraghna relevant de l'AREF Marrakech -Safi, avenue Youssouf Ibn Tachfine à El Kelaa des Sraghna, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre ouvert sur offres de prix pour : Travaux d'aménagement de Sept (7) écoles primaires relevant de la direction provinciale d'El Kelaa des Sraghna ; en lot unique.  
 • Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : (13 000,00 DH) Treize Mille Dirhams.  
 • L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage (T.T.C) est fixée à la somme de : (678 720,00 DH) Six Cent Soixante Dix Huit Mille Sept Cent Vingt Dirhams. Les dossiers d'appel d'offre peuvent être retirés du Service des Affaires Administratives et Financières - Bureau des marchés - de la direction provinciale d'El Kelaa des Sraghna, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret 2.12.349 relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent :  
 - Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au Service des Affaires Administratives et Financières - Bureau des marchés - de la direction provinciale d'El Kelaa des Sraghna ;  
 - Soit les déposer contre récépissé au bureau précité ;  
 - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.  
 - Soit déposés par voie électronique selon les dispositions de l'arrêté de la ministre de l'économie et des finances n° 1982-21 du 9 Joumada 1 1443 (14 décembre 2021) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.

N° 2575/PA

**ROYAUME DU MAROC**  
**MINISTÈRE DE L'INTERIEUR PROVINCE D'OUARZAZATE SECRETARIAT GENERAL**  
**DIVISION DU BUDGET ET MARCHES**  
**SERVICE DES MARCHES**  
**AVIS DE LA CONSULTATION ARCHITECTURALE N° 06 /INDH-CA/2023**  
 Le 09 Mai 2023 à 10H, il sera procédé, dans la salle des réunions du secrétariat général de la province d'Ouarzazate à l'ouverture des plis relative à la consultation architecturale pour ETUDE ARCHITECTURALE ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN

**CENTRE D'ACCUEIL AU PROFIT DES ENFANTS AUTISTES A LA VILLE D'OUARZAZATE.**  
 Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré au service des marchés du Secrétariat Général de la province d'Ouarzazate, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics <http://www.marchespublics.gov.ma>  
 Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de Deux Million Huit Cent Mille Dirhams (2.800.000,00 dh)HT.  
 Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101, et 102 du décret n° 2-12-349 du 8 joumada 1 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.  
 Les architectes peuvent :  
 -Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre du secrétariat général de la province d'Ouarzazate sis à avenue Mohamed VI Ouarzazate.  
 -Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau précité  
 -Soit les remettre directement au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Il est prévu une visite des lieux le 28 avril 2023 à 11 heures.  
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 06 du règlement de la consultation architecturale.  
**N° 2576/PA**  
**ROYAUME DU MAROC**  
**MINISTÈRE DE L'INTERIEUR PROVINCE D'OUARZAZATE SECRETARIAT GENERAL**  
**DIVISION DU BUDGET ET MARCHES**  
**SERVICE DES MARCHES**  
**AVIS DE LA CONSULTATION ARCHITECTURALE N° 07 /INDH-CA/2023**  
 Le 09 Mai 2023 à 10H30, il sera procédé, dans la salle des réunions du secrétariat général de la province d'Ouarzazate à l'ouverture des plis relative à la consultation architecturale pour ETUDE ARCHITECTURALE ET SUIVI DES TRAVAUX DE MISE A NIVEAU ET EXTENSION DE DAR ALMOUMAMA AU NIVEAU DE LA COMMUNE D'IGHREM NOUGDAL - PROVINCE D'OUARZAZATE-  
 Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré au service des marchés du Secrétariat Général de la province d'Ouarzazate, il peut également être

téléchargé à partir du portail des marchés publics <http://www.marchespublics.gov.ma>  
 Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est d'Un Million Dirhams hors taxe (1.000.000,00 dhs HT).  
 Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101, et 102 du décret n° 2-12-349 du 8 joumada 1 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.  
 Les architectes peuvent :  
 -Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre du secrétariat général de la province d'Ouarzazate sis à avenue Mohamed VI Ouarzazate.  
 -Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau précité  
 -Soit les remettre directement au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.  
 Il est prévu une visite des lieux le 28 avril 2023 à 11 heures.  
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 06 du règlement de la consultation architecturale.

N° 2577/PA

**Royaume du Maroc**  
**ANP**  
 Agence Nationale des Ports  
**ROYAUME DU MAROC**  
**AGENCE NATIONALE DES PORTS**  
**DIRECTION REGIONALE DES PORTS D'EL JADIDA**  
**PORT DE JOUF LAARAB**  
**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**  
**06 JAOOERJUANP023**  
**SEANCE PUBLIQUE**

Le 26/05/2023 à 10h00 il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Régionale des Ports d'El Jaddia Port de Jorf Laarab, au 22 route de Ouadidia, BP 5182, à l'ouverture des plis de l'appel d'offres relatif à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

**TRAVAUX D'EXTENSION DES BARRAGE D'EAU POTABLE AINSI QUE PORT DE JOUF LAARAB ET EL JADIDA**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'ANP Direction Régionale des Ports d'El Jaddia (Port de Jorf Laarab) après de la Direction Régionale des Ports au 22 route de Ouadidia, El Jaddia.

Le présent règlement de consultation est disponible sur le portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma), dans les conditions prévues à l'article 19 du règlement de 06 Mai 2014. Toutes les conditions et les formes de passation des marchés de l'ANP sont connues et disponibles à tout moment et à tout moment.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :

2800000	VIET KOUT BELLE
1 941 200,00	TYL
MAXIMUM	

OU MILLION DEUX CENT QUARANTE CINQ MILLE DEUX CENT QUARANTE TOUS TAXES COMPRIS

1 277 000,00	TYL
MAXIMUM	

OU MILLION CENT CINQUANTE TROIS MILLE DEUX CENT QUARANTE TOUS TAXES

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de l'ANP.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer leurs plis dans les bureaux de la Direction Régionale des Ports d'El Jaddia (Port de Jorf Laarab) au 22 route de Ouadidia, Jorf Laarab - El Jaddia.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité d'adresse ci-dessus - Agence Nationale des Ports, Direction de Port de Jorf Laarab, BP 5182 EL JADIDA PROVINCE EL JADIDA
- Soit les déposer, par voie électronique, sur le portail des marchés publics de l'Agence Nationale des Ports, Direction de Port de Jorf Laarab, BP 5182 EL JADIDA PROVINCE EL JADIDA.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Le présent règlement de consultation est disponible sur le portail des marchés publics.

LES PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR SONT CELLES PRÉVUES PAR L'ARTICLE 8 DU RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION.

**LE BARRAGE ADMINISTRATIF ENREG LES PIÈCES COMPLEMENTAIRE A L'ARTICLE 8 DU RÈGLEMENT DE CONSULTATION.**

**ÉVALUATION DES OFFRES :**

PIÈCE 1	PIÈCE 2	PIÈCE 3
40%	30%	30%

**ÉVALUATION DES OFFRES :**

Elles doivent être les données techniques et les données financières.

Les renseignements complémentaires : 06 Mai 2023 à 10h00, il sera procédé, dans la salle des réunions du secrétariat général de la province d'Ouarzazate à l'ouverture des plis relative à la consultation architecturale pour ETUDE ARCHITECTURALE ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN

Agence Nationale des Ports - Direction Régionale des Ports d'El Jaddia et Direction de Port de Jorf Laarab  
 Au 22, route ouadidia, BP 5182, El Jaddia (ville principale)  
 Tél : 05 25 38 91 80 - 06 20 69 51 82 - 06 20 69 53 11 - Fax : 05 25 34 54 31

**N° 2578/PA**

Fidul'express Cabinet de Travaux Comptables, Juridiques & Fiscaux

Aux termes d'un acte SSP du 20/03/2023 il a été établi les statuts d'une Société Sarl, dont les caractéristiques sont les suivantes : Dénomination: ALGOSCHOOL BOUSKOURA S.A.R.L. Siège Social: LOT MASSIRA RESIDENCE COSTA DEL SOL ETG 4 APP 21-MOHAMMEDIA, Objet : ACTIVITES DE SOUTIEN SCOLAIRE ET PARASCOLAIRE Capital Social : 100 000.00 DHS, Gérance: MADDBH SALIM Dépôt légal : Le dépôt légal et le RC ont été effectués au greffe du tribunal de Mohammedia le 11/04/2023 sous les N°723 et 32809.

N° 2579/PA

CABINET AL ISTICHARYA CONSULTING - SARL-BOUZHNIKA Tel/Fax: 0537649573 GSM: 0668792975. Dissolution anticipée « CAFE OUA DIA » S.A.R.L AU AU CAPITAL DE 100 000.00 DH SIEGE SOCIAL : DOUAR ELAGBANE CHERRAT BOUZHNIKA. RC : 3403

Par décision extraordinaire de l'associe unique en date du 23/02/2023, il a été décidé ce qui suit :

La dissolution anticipée de la société « CAFE OUA DIA » SARL AU et sa mise

en liquidation ; L'associe unique a nommé comme liquidateurs Mr. OUA DIA ABDELLAH et lui confère les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, s'acquitter du passif et répartir le solde entre les associés, en proportion de leurs droits.

Le siège de la liquidation est fixé à DOUAR ELAGBANE CHERRAT BOUZHNIKA. Le dépôt légal est effectué au secrétariat-Greffe du tribunal de 1ER INSTANCE DE BENSULIMANE, le 10/04/2023 sous le n°159.

N° 2580/PA

ANDERSEN NEWS JAL Aux termes d'un acte SSP établi est enregistré à Casablanca, il a été établi les statuts d'une société SARL AU dont les caractéristiques sont :

Dénomination : « ANDERSEN NEWS JAL » Objet : Journal d'annonce légale électronique. Siège social : 357 Boulevard Med 5 9ème étage N18 Casablanca Durée : 99 ans. Capital social s'élève à 100 000,00 DH et divisé en 1000 parts sociales de 100 DH chacune.

La société sera gérée par Mme. BOUAOUA DJIHANE, pour une durée illimitée.

Le dépôt légal a été effectué auprès du CRI de Casablanca-Settat le 23/03/2023.

N° 2581/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTRE DE L'INTERIEUR REGION FES-MEKNES PROVINCE DE TAZA CERCLE DE TAHLA CAIDAT DE BOUYABLANE COMMUNE DE BOUYABLANE AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT SUR OFFRE DE PRIX N° 01/2023 /C.B (Séance Publique)

Le jeudi 18 Mai 2023 à ONZE (11) HEURES il sera procédé à la Salle des réunions de la Commune de Bouyablane, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre ouvert sur offre de prix ayant pour objet : Adjudication d'eau potable au douar Hmidat à la commune de Bouyablane Province TAZA.

Le dossier d'Appel d'offre peut être retiré au bureau du service technique de la commune de Bouyablane. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchés-publics.gov.ma. La caution provisoire est fixée à la somme de 5 000,00 DH (Cinq mille dirhams). L'estimation des couts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : DEUX CENT QUARANTE SIX MILLE NEUF CENT TROIS DIRHAMS 36 CENTIMES TTC (246 903,36 Dhs TTC). Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conforme aux

dispositions des Articles 27 ; 29 et 31 du décret n° 2 - 12 - 349 (20-03-2013) relatif aux Marchés Publics.

Les Concurrents peuvent : - Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre de la Commune de Bouyablane. - Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité. - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis. - Soit les envoyer par voie électronique dans le portail des marchés publics. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de la consultation.

N° 2582/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTRE DE L'INTERIEUR WILAYA DE LA REGION CASABLANCA-SETTAT PROVINCE DE SETTAT Cercle BEN AHMED JANOUUBIA

CAIDAT RAS EL AIN COMMUNE TERRITORIALE RAS EL AIN CHAOUIA AVIS DE LA CONSULTATION ARCHITECTURALE N°02/2023

SEANCE PUBLIQUE Le Mercredi 17 Mai 2023 à 11 heures, il sera procédé, au bureau de président de la Commune territoriale RAS EL AIN CHAOUIA - Province de Settat à l'ouverture des plis relatifs à la consultation architecturale pour l'étude et suivi des travaux d'aménagement du souk hebdomadaire y compris l'abattoir et construction des locaux commerciaux au centre commune RAS EL AIN CHAOUIA.

Le dossier de la consultation architecturale peut-être retiré au service des marchés de la commune territoriale de RAS EL AIN CHAOUIA, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchéspublics.gov.ma). Le budget prévisionnel maximum, hors-taxe, pour

l'exécution des travaux à réaliser est de 8.000.000,00 Dhs, Huit Million Dirhams

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 100,101 et 102 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics. Les architectes peuvent : - Soit déposer contre récépissé leur plis dans le service des marchés de la commune territoriale RAS EL AIN CHAOUIA. - Soit envoyé par courrier recommandé avec accusé de réception au : -Président de la Commune territoriale RAS EL AIN CHAOUIA - Province de Settat. - Soit les remettre au président de jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultation architecturale.

N° 2583/PA

Logo of the Ministry of Health and Social Protection, Kingdom of Morocco. Text: Direction Régionale de la Santé et de la Protection Sociale de la Région de Rabat -Séât-Aléchna. Service des Ressources Humaines et de Contrats de Travail.

إعلان

تنظم وزارة الصحة والعمالة الاجتماعية بالشراكة مع اللجنة الوطنية للتربية والثقافة والعلوم يوم الأحد 07 ماي 2023 في الساعة التاسعة (09:00) صباحاً، مباراة للتوظيف في المرحلة الأولى (سليم) ضمن أطر عمدة المرشدين وطني الصحة.

مركز التوظيف: مقر المركز الوطني للتربية والثقافة والعلوم، شارع الحسن الثاني كلم 4.5، طريق الدار البيضاء، أمام القاعة أو كلوثر الرباط.

عدد المناصب المطلوبة: 115

يحدد عدد المناصب المطلوب بداية 115 منصباً من بين حصة التخصصات المطلوبة وفقاً للتصديق المرفق. ويحتسب 20٪ من المناصب المخصصة لعائدة الأشخاص المتفرجين على صفة مقادير، أو مكفول الأم، أو عسكري قديم، أو محارب قديم و 70٪ منها لعائدة الأشخاص في وضعية إعاقة.

شروط الترشح: فتح هذه المباراة في وجه المرشحين من جنسية مغربية المولدين من العمر 18 سنة على الأقل و45 سنة على الأكثر في تاريخ يناير من السنة العادية والعاصلين على علوم الإجازة الجامعية من أجل أحد العناصير العليا لتكوين المرشدة وثقافتها السعة أو علوم البكالوريا لتكوين المرشدة لسهة التقنية للعلوم من أجل أحد العناصير العليا للثانوي العلمي المتخصص في العلوم الطبيعية والعلوم الإنسانية أو إحدى التخصصات أو العلوم المتعلقة بها وفق التخصصات الجاري بها العمل.

طريقة الترشح: يتم الترشح لإختيار المتبارين وجوبا وفق الرعايل التالية:

- 1- التسجيل في الموقع الإلكتروني: يتعين على المترشح تعبئة بيان المعلومات الخاص بالمباراة، حسب التخصص المطلوب بدقة، والموجود على الموقع الإلكتروني لوزارة الصحة والعمالة الاجتماعية مع: www.sante.gov.ma وwww.sante.gov.ma في ملف الترشيح، في أجل أقصاه يوم 07 ماي 2023 على الساعة الرابعة والنصف (16:30) مساءً. 2- إيداع ملف الترشيح: يتوجب على المترشح الإكترونية تعبئة هذا العرض المرفق بالموقع الإلكتروني لوزارة الصحة والعمالة الاجتماعية www.sante.gov.ma ويغمر يوم الأحد 07 ماي 2023 على الساعة الرابعة والنصف (16:30) مساءً. 3- إيداع ملف الترشيح: يتوجب على المترشح الإكترونية تعبئة هذا العرض المرفق بالموقع الإلكتروني لوزارة الصحة والعمالة الاجتماعية www.sante.gov.ma ويغمر يوم الأحد 07 ماي 2023 على الساعة الرابعة والنصف (16:30) مساءً. 4- إيداع ملف الترشيح: يتوجب على المترشح الإكترونية تعبئة هذا العرض المرفق بالموقع الإلكتروني لوزارة الصحة والعمالة الاجتماعية www.sante.gov.ma ويغمر يوم الأحد 07 ماي 2023 على الساعة الرابعة والنصف (16:30) مساءً. 5- إيداع ملف الترشيح: يتوجب على المترشح الإكترونية تعبئة هذا العرض المرفق بالموقع الإلكتروني لوزارة الصحة والعمالة الاجتماعية www.sante.gov.ma ويغمر يوم الأحد 07 ماي 2023 على الساعة الرابعة والنصف (16:30) مساءً.

جدول توزيع عدد المناصب المطلوبة حسب التخصصات المطلوبة لتعبئة أطر مرشدين وطني الصحة من الدرجة الأولى (سليم) (10) - دورة 07 ماي 2023

الإطار	القائلات	المرشحون	تقدير الصحة		المجموع
			تقدير الصحة	تقدير الصحة	
التخصصات المطلوبة	10	70	35	115	

Official stamps and signatures at the bottom of the recruitment notice, including the logo of the Ministry of Health and Social Protection.

Logo of the Ministry of Health and Social Protection, Kingdom of Morocco. Text: Direction Régionale de la Santé et de la Protection Sociale de la Région de Rabat -Séât-Aléchna. Service des Ressources Humaines et de Contrats de Travail.

إعلان

تنظم وزارة الصحة والعمالة الاجتماعية بالمندوبية الجهوية للتربية والثقافة والعلوم يوم الأحد 7 ماي 2023، على الساعة التاسعة (09:00) صباحاً، مباراة للتوظيف في الدرجة الأولى ضمن إطار الأحياء المتفرجين.

مقر المباراة المذكورة بالمركز الثاني: المعهد العالي لتكوين المرشدين وثقافتها السعة، شارع الحسن الثاني كلم 4.5، طريق الدار البيضاء، أمام القاعة أو كلوثر الرباط.

عدد المناصب المطلوبة: 115

يحدد عدد المناصب المتبارين في شأنها في: ثلاثون (30) منصباً، ويحتسب 20٪ من المناصب المخصصة لعائدة الأشخاص المتفرجين على صفة مقادير، أو مكفول الأم، أو عسكري قديم، أو محارب قديم و 70٪ منها لعائدة الأشخاص في وضعية إعاقة.

شروط الترشح: فتح هذه المباراة في وجه المرشحين من جنسية مغربية المولدين من العمر 18 سنة على الأقل و45 سنة على الأكثر في تاريخ يناير من السنة العادية والعاصلين على العلوم الإجازة الجامعية من أجل أحد العناصير العليا لتكوين المرشدة وثقافتها السعة أو علوم البكالوريا لتكوين المرشدة لسهة التقنية للعلوم من أجل أحد العناصير العليا للثانوي العلمي المتخصص في العلوم الطبيعية والعلوم الإنسانية أو إحدى التخصصات أو العلوم المتعلقة بها وفق التخصصات الجاري بها العمل.

طريقة الترشح: يتم الترشح لإختيار المتبارين وجوبا وفق الرعايل التالية:

- 1- التسجيل في الموقع الإلكتروني: يتعين على المترشح تعبئة بيان المعلومات الخاص بالمباراة، حسب التخصص المطلوب بدقة، والموجود على الموقع الإلكتروني لوزارة الصحة والعمالة الاجتماعية مع: www.sante.gov.ma وwww.sante.gov.ma في ملف الترشيح، في أجل أقصاه يوم 07 ماي 2023.

2- إيداع ملف الترشيح: يتوجب على المترشح الإكترونية تعبئة هذا العرض المرفق بالموقع الإلكتروني لوزارة الصحة والعمالة الاجتماعية www.sante.gov.ma ويغمر يوم الأحد 07 ماي 2023 على الساعة الرابعة والنصف (16:30) مساءً.

3- إيداع ملف الترشيح: يتوجب على المترشح الإكترونية تعبئة هذا العرض المرفق بالموقع الإلكتروني لوزارة الصحة والعمالة الاجتماعية www.sante.gov.ma ويغمر يوم الأحد 07 ماي 2023 على الساعة الرابعة والنصف (16:30) مساءً.

4- إيداع ملف الترشيح: يتوجب على المترشح الإكترونية تعبئة هذا العرض المرفق بالموقع الإلكتروني لوزارة الصحة والعمالة الاجتماعية www.sante.gov.ma ويغمر يوم الأحد 07 ماي 2023 على الساعة الرابعة والنصف (16:30) مساءً.

5- إيداع ملف الترشيح: يتوجب على المترشح الإكترونية تعبئة هذا العرض المرفق بالموقع الإلكتروني لوزارة الصحة والعمالة الاجتماعية www.sante.gov.ma ويغمر يوم الأحد 07 ماي 2023 على الساعة الرابعة والنصف (16:30) مساءً.

6- إيداع ملف الترشيح: يتوجب على المترشح الإكترونية تعبئة هذا العرض المرفق بالموقع الإلكتروني لوزارة الصحة والعمالة الاجتماعية www.sante.gov.ma ويغمر يوم الأحد 07 ماي 2023 على الساعة الرابعة والنصف (16:30) مساءً.

7- إيداع ملف الترشيح: يتوجب على المترشح الإكترونية تعبئة هذا العرض المرفق بالموقع الإلكتروني لوزارة الصحة والعمالة الاجتماعية www.sante.gov.ma ويغمر يوم الأحد 07 ماي 2023 على الساعة الرابعة والنصف (16:30) مساءً.

8- إيداع ملف الترشيح: يتوجب على المترشح الإكترونية تعبئة هذا العرض المرفق بالموقع الإلكتروني لوزارة الصحة والعمالة الاجتماعية www.sante.gov.ma ويغمر يوم الأحد 07 ماي 2023 على الساعة الرابعة والنصف (16:30) مساءً.

9- إيداع ملف الترشيح: يتوجب على المترشح الإكترونية تعبئة هذا العرض المرفق بالموقع الإلكتروني لوزارة الصحة والعمالة الاجتماعية www.sante.gov.ma ويغمر يوم الأحد 07 ماي 2023 على الساعة الرابعة والنصف (16:30) مساءً.

10- إيداع ملف الترشيح: يتوجب على المترشح الإكترونية تعبئة هذا العرض المرفق بالموقع الإلكتروني لوزارة الصحة والعمالة الاجتماعية www.sante.gov.ma ويغمر يوم الأحد 07 ماي 2023 على الساعة الرابعة والنصف (16:30) مساءً.

Official stamps and signatures at the bottom of the recruitment notice, including the logo of the Ministry of Health and Social Protection.



## Portrait



Edel Rodriguez

## L'artiste qui dessine Trump pour le combattre

Ses caricatures percutantes, parfois controversées, de Donald Trump, ont fait la couverture de grands magazines comme Time ou Der Spiegel. Avec l'inculpation de l'ancien président, l'artiste américain-cubain Edel Rodriguez, marqué tout jeune par l'expérience de l'exil, reprend du service. Sa dernière illustration, à la une de l'édition de Time vendredi prochain aux Etats-Unis, a déjà été diffusée -- puis partagée des milliers de fois -- par le bi-mensuel: sur un fond noir, une empreinte digitale tourbillonne autour de la bouche rugissante du milliardaire républicain. Donald Trump "est pris dans la tempête qu'il a lui-même provoquée", décrit Edel Rodriguez dans son studio, à l'étage de la jolie maison victorienne qu'il habite dans un coin bucolique du New Jersey, près de New York.

L'image n'est pas la plus provocante qu'il ait signée. Début 2017, pour fustiger son décret anti-immigration visant des pays musulmans, le magazine allemand Der Spiegel avait affiché le président américain de l'époque tenant d'une main un couteau, de l'autre la tête décapitée et saignante de la statue de la Liberté. Une couverture brandie dans les manifestations anti-Trump, mais jugée outrancière par des politiques et éditorialistes.

La voix parfois entrecoupée de petits éclats de rire, l'artiste de 51 ans revendique des images faites pour frapper les esprits, à la hauteur du danger que court selon lui la démocratie américaine. Et si ses dessins font la une de magazines d'information, il ne s'impose pas un devoir de neutralité. "Je comprends qu'il faut maintenir une neutralité. Mais il faut toujours se demander si la neutralité ne va pas trop loin, et j'ai senti qu'être neutre avec Trump en 2016, ce n'était pas une bonne chose", explique Edel Rodriguez, assis devant un tas de magazines qu'il a illustrés ces dernières années, comme le prestigieux New Yorker ou la revue française America.

Le 45e président des Etats-Unis y apparaît fonçant comme une météorite sur la Terre qu'il s'approprie à dévorer, ou en bambin assis sur un missile avec le dirigeant nord-coréen Kim Jong

Un. Comme d'autres dessinateurs, il a aussi mêlé Donald Trump aux symboles du Ku Klux Klan, quand l'ancien président américain avait renvoyé dos-à-dos militants suprémacistes blancs et antiracistes après des violences à Charlottesville, à l'été 2017.

A ses yeux, la suite lui a donné raison. Le 6 janvier 2021, jour de l'assaut du Capitole, cœur de la démocratie américaine, par des milliers de partisans du président sortant et battu, "nous étions à deux doigts d'un coup d'Etat", souffle-t-il. Ses convictions et ses craintes, Edel Rodriguez les nourrit de sa propre histoire, celle d'un enfant fuyant à 9 ans, avec ses parents, la vie sous le régime de Fidel Castro à Cuba. Dans une bande dessinée à paraître à l'automne, il en raconte le "désespoir", "les espions partout", et le départ en bateau, durant l'"exode de Mariel" en 1980. "J'ai grandi en Floride (...). Ma vie d'enfant d'immigrés, et ce que je suis devenu, a toujours été aidé par des Blancs américains", dit-il. "Je sais combien les gens dans ce pays sont bons et quand il (Donald Trump) est apparu, il a fait ressortir les pires personnes", ajoute-t-il. Sa carrière était déjà lancée mais "je voyais qu'on ne le prenait pas au sérieux. Il fallait que je m'y confronte dans mon travail", explique l'artiste aux cheveux grisonnants.

Pour marquer les esprits, son Donald Trump a des codes visuels récurrents, "comme une marque, ou une anti-marque": une peau très orange, les cheveux jaunes, pas d'yeux et cette bouche criante, qui ont tendance à supprimer toute empathie. "Ces couvertures, je les fais pour ne pas le normaliser, et le montrer tel qu'il est", explique au milieu de ses peintures Edel Rodriguez, pour qui le milliardaire républicain n'est pas une fin en soi.

"Je suis inspiré par Picasso, Matisse, Paul Klee, une plante, ma mère, mon père, ma famille, Cuba. Il y a des milliers de choses qui m'inspirent", ajoute l'artiste, qui a aussi signé tout au long de sa carrière de nombreuses couvertures de livres, affiches de films, comme "Macbeth" de Joel Coen en 2021, et dont les oeuvres sont exposées dans des musées et galeries.

**Amendis** Avis d'appels d'offres ouverts

AMENDIS filiale de Veolia Environnement Maroc et Déléguataire de la Gestion des services d'Assainissement Liquide et de Distribution de l'Eau Potable et d'Electricité à la région de Tanger-Tétouan; procède au lancement des appels d'offres suivants :

- > AD N° 08/23 TE : Achat des cassettes du filtre rotatif DynaDisc installé à la STEP Tamouda Bay - Ville de Tétouan
- > AD N° 09/23 TE : Fourniture et pose de deux centrifugeuses à la STEP Tamouda Bay - Ville de Tétouan
- > AD N° 19/23 TA : Fourniture d'une mini cureuse combinée de 0.6 m3 pour le compte d'Amendis Tanger

Les Sociétés peuvent télécharger les dossiers d'Appels d'offres directement du site d'Amendis (\*) : [www.amendis.ma/«Appels d'Offres»](http://www.amendis.ma/«Appels d'Offres») ou les retirer gratuitement sous format numérique du siège d'Amendis, à l'adresse suivante : Direction des Achats et Marchés - Service Appels d'offres ; Amendis Al Majd Quartier Al Majd Rue Jeddah Mafher Tel. : 0539 32 80 28

(\*) En cas de téléchargement, il doit se faire impérativement du site d'Amendis en mentionnant le nom et l'adresse mail valide de la société. Les Conditions de participation et d'exécution sont définies comme suit :

N° AO	Estimation En ML	Cautionnement Procédure En ML	Date de Validité des offres	Dates limites de dépôt des offres	Délai	Modalité d'ouverture
08/23 TE	1 200 000	25 000	Mardi 25/04/2023 A 10H Lieu de départ : DOP Amendis Tétouan	Lundi 08/05/2023 Avant 15 H Mardi 09/05/2023 A 10H	2 mois	Publique
09/23 TE	2 900 000	60 000		Mardi 08/05/2023 Avant 15 H Ou Mercredi 10/05/2023 A 10H	5 mois	Publique
19/23 TA	600 000	13 000			4 mois	Publique

1. Les offres peuvent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus, contre récépissé, ou envoyées par voie postale avec accusé de réception ou remises au président de la commission des appels d'offres avant l'ouverture des plis
2. Les dossiers doivent être présentés conformément aux règlements particuliers des appels d'offres (R.P.A.O)
3. L'ouverture des plis en séance publique des AO N° 08/23 TE & 09/23 TE est prévue le mardi 09/05/2023 à 10H à la salle de réunion de la DOP Tétouan site au lotissement aviation
4. L'ouverture des plis en séance publique de l'AO 19/23 TA est prévue le mercredi 10/05/2023 à 10H à la salle de réunion du siège d'Amendis à l'adresse précitée
5. Toute offre déposée après le délai de remise spécifié sera automatiquement écartée

opéré par VEOLIA

# Sport

Ligue des champions

## City en démonstration contre le Bayern L'Inter prend une option contre le Benfica



**M**anchester City a pris une belle option mardi pour le dernier carré de Ligue des champions en surclassant le Bayern Munich (3-0), tout comme l'Inter qui a battu (2-0) le Benfica à domicile.

Sous une pluie battante tout au long du match à l'Etihad Stadium, les Citizens ont fait une démonstration face aux Bavarois, grâce à une défense bien en place en première mi-temps et

en faisant craquer le Bayern en seconde partie du match.

Devant, les hommes de Pep Guardiola ont été diablement efficaces, avec notamment une magnifique frappe enroulée de Rodri, droitier, mais qui a fouetté le ballon du pied gauche le déposant dans la lucarne opposée (27e).

En dedans dès le retour des vestiaires et en grande difficulté, le défenseur international français du Bayern Dayot Upame-

cano a été à l'origine du deuxième but de City.

Venu mettre la pression sur le défenseur, Jack Grealish a récupéré le ballon, s'est appuyé sur Haaland, qui a livré un centre du pied gauche à Bernardo Silva, reprenant de la tête (70e).

Passeur décisif, Haaland est devenu buteur quelques minutes plus tard, avec une volée croisée du pied droit (77e).

Le Bayern pourra remercier son gardien Yann Sommer, qui a

évitée le naufrage total de son équipe. Même s'il n'a pas été impérial tout le match, le portier a réussi plusieurs arrêts précieux, dont une magnifique envolée.

Outre plusieurs frappes de Leroy Sané et un bon début de seconde période, les Munichois se sont procurés peu d'occasions et auront beaucoup à faire mercredi prochain pour espérer une qualification.

Dans l'autre rencontre de mardi soir, l'Inter a mis aussi un pied en demi-finale, en s'imposant avec beaucoup de maîtrise au Benfica.

Les Italiens, qui n'ont plus atteint les demi-finales depuis 2010, ont ramené la victoire du Portugal grâce à un but de Nicolo Barella à l'entame de la seconde période (1-0, 51e) puis un penalty transformé par Romelu Lukaku (2-0, 82e).

Auteur d'une bonne première période, où la défense a été bien en place, le Benfica a craqué en seconde, manquant de lucidité.

Plus solides et moins précipités, les Italiens pourraient retrouver l'AC Milan dans le dernier carré, avant AC Milan-Naples mercredi.

### Déclarations de coaches

Thomas Tuchel  
Entraîneur du Bayern Munich

Le défi au retour sera de se concentrer sur ce qu'on a bien fait

"Je trouve que le résultat ne raconte pas l'histoire de ce match. Le défi (au retour) sera de se concentrer sur ce qu'on a bien fait. On a joué avec personnalité, avec courage et beaucoup de qualité. En seconde période, pendant 20-25 minutes on aurait pu faire basculer la dynamique, mais on n'a pas été récompensés. Un but nous aurait donné un boost de confiance (Sur l'erreur d'Upamecano pour le 2-0) Cela vient d'une erreur individuelle sur la prise de décision et on a été puni violemment. On est au plus haut niveau du foot mondial, on ne lui en veut pas, on n'est pas en colère contre lui, mais c'est une erreur qui ne doit jamais arriver à ce niveau et à cet endroit du terrain, il apprendra à travers ça."

Pep Guardiola  
Entraîneur de Manchester City

Sur un match tout est possible

"Pendant 55/60 minutes, ça a été un match très serré. Par moments, ils ont été meilleurs que nous. On avait marqué par Rodri mais on n'arrivait pas à les contrôler dans les petits espaces, avec (Jamal) Musiala, (Serge) Gnabry. En début de seconde période, ils se sont créés les meilleures occasions mais on a fait quelques corrections et on a marqué trois buts magnifiques. (Pour le match retour) Je m'attends à tout. Sur un match tout est possible."

Roger Schmidt  
Entraîneur du Benfica Lisbonne

Ce n'est pas facile de jouer Milan avec deux buts d'écart

"En Italie, nous devons gagner. Deux buts d'écart, ce n'est pas ce qu'il y a de mieux, mais nous devons y croire. C'était un match équi-

libré avec peu d'occasions. En deuxième mi-temps, nous avons mis plus de pression, mais nous avons encaissé un but. Nous avons essayé de nous créer des occasions, mais ce n'est pas facile contre cette équipe, qui est très bien organisée et qui défend avec beaucoup de joueurs. Selon moi, le penalty est une mauvaise décision de l'arbitre. Cela étant dit, nous avons fait de notre mieux. Dans cette compétition, nous jouons tout le temps contre de très bonnes équipes et ces équipes sont très efficaces et réussissent à gagner ce genre de rencontres. Ce n'est pas facile de jouer Milan avec deux buts d'écart, nous devons être offensifs et en même temps ne pas encaisser de buts."

Simone Inzaghi  
Entraîneur de l'Inter

Nous sommes plus proches des demi-finales

"Je suis très satisfait, nous sommes plus proches des demi-fi-

M'hamed Fakhir, nouvel entraîneur de l'OCK

**L**e cadre national M'hamed Fakhir a pris les rênes de l'Olympique Club de Khouribga (OCK) en remplacement du Portugais Ricardo Formosinho qui a rompu unilatéralement son contrat, a annoncé, mardi, l'OCK.

L'ancien coach du Raja, de l'AS FAR, du MAT, du HUSA et d'autres grandes équipes a signé un contrat avec l'OCK qui court jusqu'à la fin de l'actuelle saison sportive, a précisé le club.

Le nouveau staff technique de l'OCK comprend Abdessamad Ouerrad en tant qu'entraîneur adjoint, Abdelali Alaoui, préparateur physique et Mustafa Chadli, entraîneur des portiers.

Du haut de ses 69 ans, M'hamed Fakhir, doyen des entraîneurs marocains, devra assurer le maintien des Phosphatiers au championnat d'élite en plus d'opérer sa mue au sein du onze khouribgui.

L'OCK occupe l'avant dernière place au classement général avec 17 points au terme de la 22ème journée de la Botola devant l'Ittihad Tanger, lanterne rouge.

Le Maroc participe à la Coupe arabe de beach-soccer

**L**e Maroc prendra part à la 4ème édition de la Coupe arabe de beach-soccer, prévue en Arabie Saoudite, a annoncé l'Union des associations arabes de football (UAF).

Cette Coupe fait partie des compétitions de l'UAF pour l'actuelle saison. Elle aura lieu à Djeddah du 11 au 20 mai au King Abdullah Sports City.

Y prennent part, outre le Maroc, l'Arabie Saoudite, l'Égypte, les Emirats arabes unis, le Koweït, Oman, le Liban, la Palestine, la Mauritanie, le Soudan, la Libye et les Comores.

Le tirage au sort du tournoi aura lieu le 16 avril à Riyad, avant que le calendrier des matchs de la phase de poules ne soit publié.

La première édition de la Coupe arabe de beach-soccer s'est déroulée en Égypte en 2008 et a été remportée par le pays hôte.

Pour sa part, l'Arabie Saoudite s'est adjugé la 2ème édition qui a eu lieu sur ses terres, alors que la 3ème, organisée en Égypte, a été décrochée par les Pharaons.